



Rapport annuel

2022
2023

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

Message de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale

Nous sommes fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2022-2023, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel.

La réalisation de ce rapport annuel est un exercice important car il demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue et sommes en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui nous sont confiés.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que le Centre de services scolaire des Chênes continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement.

Au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de notre centre de services scolaire est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés de qualité accessibles dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus afin de répondre adéquatement aux différents besoins de notre clientèle, tant au niveau de la réussite scolaire que de leur bien-être.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à l'ensemble de nos élèves, tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

Également, la dernière année fut une année historique pour le Centre de services scolaire des Chênes. Nous avons assisté à l'ouverture officielle de la nouvelle école primaire des 2 Rivières, à l'avancement des travaux menant à la construction de la nouvelle école secondaire et de l'école de Lefebvre, les réaménagements de l'école Marie-Rivier (palestre) et de l'école Chabanel, sans compter les nombreux projets de maintien des bâtiments. Notre paysage scolaire change et évolue pour le mieux et il faut s'en réjouir au plus haut point. Nos besoins sont indéniables pour la clientèle de notre territoire.

Nous avons toutes les raisons d'aborder cette nouvelle ère en éducation avec optimisme. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que les parents et les membres du personnel nous permettront de réaliser de grandes choses en 2023-2024, année du lancement de notre PEVR, et pour les années à venir.



Lucien Maltais
Directeur général
Centre de services scolaire
des Chênes



Annie Boileau
Présidente
Conseil d'administration

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 Le centre de services scolaire en bref	2
Déclaration de service.....	3
Notre vision.....	4
1.2 Faits saillants du Centre de services scolaire des Chênes	5
1.3 Services éducatifs et autres services.....	11
Comité culturel - Plan d'action 2021-2022	11

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration	14
2.2 Autres comités de gouvernance.....	27
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	29
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	29

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite	30
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence.....	37
3.3 Procédure d'examen des plaintes.....	42

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	43
4.2 Ressources financières	44
4.3 Gestion et contrôle des effectifs.....	46
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	48
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	48
4.5.1 Ressources matérielles.....	48
4.5.2 Ressources informationnelles	54

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.1 Rapport du Protecteur de l'élève	55
5.2 Bilan du transport scolaire	56
5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises.....	57
5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	65

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Écoles primaires :

Bruyère/Saint-Charles
Christ-Roi
Duvernay
Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
Saint-Majorique
Saint-Félix de Kingsey
Des 2 Rivières
Saint-Guillaume
Saint-Bonaventure
Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
Saint-Étienne
De la Marconi
Saint-Joseph
Saint-Louis-de-Gonzague
Saint-Nicéphore
Saint-Pie X
Saint-Pierre
Saint-Simon/L'Aquarelle
Notre-Dame du Bon-Conseil
Carrousel
Saint-Eugène
L'Àvenir
Notre-Dame de Durham-Sud
Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
Cyrille-Brassard
Jésus-Adolescent
Roméo-Salois
Des Horizons (alternative)
Aux Quatre-Vents
Le Relais
Saint-Jean-de-Wickham
À l'Orée-des-Bois
Du Sentier

Écoles secondaires :

Jean-Raimbault
Jeanne-Mance
Marie-Rivier
La Poudrière

Formation professionnelle

Centre de formation
professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale aux adultes

Centre Sainte-Thérèse

Service aux entreprises

(SAE Centre-du-Québec)

Les services

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social,
457 rue des Écoles)

Administration générale / Direction générale

Secrétariat général / Service des communications

Service des ressources éducatives aux jeunes
(transport scolaire et orthophonie)

Service des ressources humaines

Service des ressources financières

Service des ressources matérielles

Service des technologies de l'information

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref (suite)

15 613 ÉLÈVES
EN 2022-2023

- Préscolaire (4 ans et 5 ans) et primaire :
8 330
- Secondaire :
5 425
- Formation professionnelle :
836
- Formation générale des adultes :
1 021

DÉCLARATION DE SERVICE

Le Centre de services scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond.

À cet égard, il met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

DES SERVICES DE QUALITÉ

Le centre de services scolaire organise des services éducatifs pour les élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. De plus, il offre des services de formation continue par l'entremise du Service régionalisé aux entreprises.

Ses objectifs reposent sur des constats partagés portant sur la réussite de ses élèves, grâce à la compétence et à l'engagement des membres de son personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de ses programmes et de ses services. Toute l'organisation demeure en démarche d'amélioration continue.

MOYENS DE COMMUNICATION

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes concernant l'offre de service du centre de services scolaire. À cet égard, celui-ci met à la disposition du public des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes.

Des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information. Le site Internet www.cssdeschenes.gouv.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au *Secrétariat général et Service des communications*

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref (suite)

NOTRE VISION

Conformément à son *Plan d'engagement vers la réussite, Un engagement partagé... en toute cohérence !*, le Centre de services scolaire des Chênes se démarquera :

- Par la **CONFIANCE** qu'il a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite ;
- Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel ;
- Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** et l'intégration de données probantes et crédibles dans ses actions ;
- Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes ;
- Par sa volonté de toujours viser l'atteinte d'un plus **HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE** pour tous ses élèves, jeunes et adultes.

TROIS ÉLÉMENTS QUI NOUS ANIMENT :

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, la bienveillance et la considération, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle.

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages, mais aussi par l'implication de chacun et de chacune (*membres du personnel, parents ou partenaires*) au développement de son potentiel.

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime chez l'élève comme chez les membres du personnel et les parents par la mise en œuvre de sa volonté en faisant preuve de patience pour poursuivre une action (*apprentissage, enseignement, accompagnement, etc.*) et ce, malgré les difficultés rencontrées.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants

SEPTEMBRE 2022

Inauguration de la cour de l'école du Sentier

Le projet de l'école du Sentier s'est concrétisé en différentes phases, lesquelles ont débuté en 2020, pour se concrétiser à la fin de l'été 2022. Un investissement global de 247 000 \$ fut nécessaire.

Conférence de la rentrée

Différents sujets d'actualité sont abordés par les membres de la direction : offre de services au secondaire, travaux entourant le nouveau PEVR, capacité d'accueil, nouvelle école primaire à Lefebvre, travaux à l'école Marie-Rivier, construction de l'école des 2 Rivières et de l'école secondaire E, pénurie de personnel et mesures de prévention et de protection pour la rentrée scolaire.

Démarche *Entreprise en santé*

Une grande consultation est lancée auprès de l'ensemble du personnel afin de connaître son degré de satisfaction à propos des sphères suivantes : pratiques de gestion, environnement de travail, conciliation travail et vie personnel et saines habitudes de vie. Les résultats de ce sondage ont permis au Comité santé globale d'élaborer un plan d'action et de cibler certaines activités ou interventions, afin de répondre aux besoins et aux attentes de l'organisation.

Un jardin hydroponique pour l'école Jeanne-Mance

Grâce au Programme Top Là de la Caisse Desjardins de Drummondville, l'école Jeanne-Mance a pu faire l'acquisition d'un jardin hydroponique d'une valeur de 10 000 \$. Durant l'année scolaire, les élèves ont ainsi cultivé des plants de fruits et de légumes et ont fait des apprentissages par projet.

OCTOBRE 2022

Une soirée reconnaissance réussie

Le 19 octobre, près de 250 membres du personnel célébrant un 25^e anniversaire d'entrée en fonction ou une retraite se sont présentés à l'école de la Marconi, afin de vivre une soirée reconnaissance animée par Normand Page, secrétaire général et directeur du Service des communications et Daniel Dumaine, directeur du Service des ressources humaines, où diverses performances plus extraordinaires les unes que les autres furent livrées par les élèves. Un succès sur toute la ligne!

La grande récompense : une paire de chaussures pour tous les élèves de l'école Christ-Roi

C'est avec beaucoup de fierté que les élèves et les membres du personnel de l'établissement ont accueilli l'équipe de la Grande récompense du Grand Défi Pierre-Lavoie (GDPL) le 18 octobre, afin de recevoir une toute nouvelle paire de chaussures de sport ainsi qu'une paire de chaussettes aux couleurs du GDPL. Fait remarquable à noter : ce sont seulement 17 établissements scolaires sur 1 348 qui ont reçu cette grande récompense et qui ont pu profiter d'une animation des plus dynamiques.

Lancement de la campagne annuelle Centraide

Ayant à cœur d'assurer le développement de nos jeunes, de prévenir le décrochage scolaire, de favoriser l'autonomie alimentaire des familles, d'aider les aînés à briser leur isolement et de soutenir toutes les personnes qui peinent à trouver leur place dans notre société, notre centre de services scolaire s'est donné comme objectif d'amasser la somme de 25 000 \$.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants (suite)

Une murale géante à l'école Saint-Joseph

Une murale géante de 115 pieds X 20 pieds a fait son apparition dans la cour extérieure de l'école Saint-Joseph. La murale colorée a été conçue par l'artiste Marc-Olivier Lamothe, originaire de Sherbrooke. L'œuvre intitulée *Acrobaties en folie* illustre les thèmes de l'art du cirque, la diversité culturelle et la nature. Créé en collaboration avec l'organisme Mural et la Ville de Drummondville, le projet d'art visuel est en lien avec la revitalisation du quartier Saint-Joseph.

Un nouveau terrain de basketball à l'école Jean-Raimbault

Grâce au Programme TOP LÀ, créé à l'hiver 2021 par la Caisse Desjardins de Drummondville, l'école a pu bénéficier d'un don de 10 000 \$ et ainsi faire l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation du projet. Au total, plus de 30 330 \$ y auront été investis.

Explo III – Une grande réussite!

Un événement important s'est déroulé dans chacun des immeubles du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau : plus de 400 élèves de troisième secondaire provenant des quatre écoles secondaires du territoire se sont déplacés afin d'expérimenter deux DEP offerts au Centre et ainsi confirmer, ou non, leur intérêt pour ces métiers. Une réussite sans précédent!

Des travaux majeurs apportés au système énergétique du pavillon Mayrand

Le démantèlement de l'ancien système de chauffage rendu désuet a été entamé au cours du printemps dès que le besoin de chauffage n'a plus été nécessaire. Les équipes de démolition ont travaillé d'arrache-pied sur le quart de soir afin de réduire les perturbations sur les heures de classe. Ces travaux, impliquant divers corps de métier, permettent d'assurer un meilleur confort durant la période hivernale.

NOVEMBRE 2022

Le ministre de l'Éducation en visite au Centre de services scolaire des Chênes

Le 14 novembre, le personnel et les élèves de deux établissements du Centre de services scolaire des Chênes ont eu le privilège d'accueillir le tout nouveau ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, soit l'école primaire Bruyère / Saint-Charles et l'école secondaire Jean-Raimbault. Des membres de la direction du centre l'ont accompagné tout au long de cette journée, qui fut enrichissante pour tous.

Des visiteurs de Strasbourg à l'école du Sentier

Grâce à la SÉBIQ (Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie), des enseignants et des directions d'écoles primaires et secondaires ont traversé l'océan pour venir à la rencontre des membres du personnel et des élèves de l'école du Sentier, afin d'échanger sur leur façon de faire vivre le Programme Primaire international.

DÉCEMBRE 2022

L'école Jésus-Adolescent remporte le Grand prix national Essor

L'établissement primaire a reçu lors de l'événement annuel *Les prix de reconnaissance Essor* une bourse de 10 000 \$ grâce à la reconnaissance de son projet « *Les jeunes s'exposent à la Fondation Grantham pour l'art et l'environnement* ». La réalisation et la diffusion d'une capsule vidéo sur le site Web « *La Fabrique culturelle* » de Télé-Québec accompagnent également ce prix, qui récompense un projet répondant de façon exceptionnelle à l'ensemble des critères des prix de reconnaissance Essor.

Le colloque *Lire, ça Deschênes* : une réussite!

Orchestré par un comité organisateur enthousiaste et passionné, animé de la conviction d'enrichir les connaissances de ses pairs du Centre de services scolaire des Chênes au sujet de l'importance de lire, ce colloque entièrement dédié à la lecture a eu lieu à l'école Marie-Rivier le vendredi 9 décembre. Quelques centaines de personnes étaient présentes.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants (suite)

Sondage Entreprise en santé – les résultats sont connus

1 007 membres du personnel ont contribué au sondage et parmi les données obtenues, les habitudes de vie ont notamment été mises en lumière dans le rapport, dont voici les réponses les plus populaires : faire plus d'activité physique, équilibre travail/vie personnelle (avoir plus de temps pour soi), améliorer son alimentation, améliorer son sommeil et apprendre à mieux gérer son stress / diminuer son stress.

Campagne Centraide – une somme record est amassée!

Grâce à la générosité des membres du personnel, une somme de 24 425 \$ a été amassée, représentant une augmentation de 14 % sur la campagne précédente et d'une hausse de 8 % du don moyen. Normand Page, secrétaire général et directeur du Service des communications, ambassadeur de la campagne pour le centre de services scolaire, a remercié sincèrement ses collègues pour leur engagement remarquable envers leur communauté.

JANVIER 2023

100 % des établissements sont conformes : aucune trace de plomb dans l'eau

En 2020, conformément à la campagne de dépistage de plomb dans l'eau demandée par le ministère de l'Éducation du Québec, le Service des ressources matérielles a procédé à un échantillonnage des équipements de plomberie, de la tuyauterie et de la qualité de l'eau potable dans l'ensemble de ses établissements. Lors de l'analyse des résultats, la majorité des écoles était déjà conforme aux normes. Pour les autres, il s'agissait principalement des équipements de distribution d'eau (fontaine) où une concentration plus élevée que la nouvelle norme était enregistrée au moment d'un premier jet d'eau. Des mesures correctives ont été effectuées rapidement par l'équipe du Service des ressources matérielles.

Service des technologies de l'information : des équipements pour optimiser le travail des enseignants et améliorer le quotidien des élèves

Dans le cadre de l'année scolaire 2022-2023, le Centre de services scolaire des Chênes a décidé de fournir un ordinateur portable à l'ensemble des enseignants évoluant dans plus d'une école, afin d'optimiser leur travail : 41 appareils ont ainsi été déployés. Enfin, plus de 200 élèves ayant rempli des critères d'admissibilité précis ont reçu un portable ou un iPad, dans le but de faciliter leur processus éducatif.

Projet pilote : des classes semi-flexibles

Le Service des ressources matérielles, en collaboration avec les ergothérapeutes du centre de services scolaire, ont mis en place un projet pilote ayant pour but d'offrir aux écoles primaires la chance d'expérimenter une classe dite « semi-flexible ». L'environnement de ce type de classe permet à l'élève de prendre des positions alternatives de travail, le tout, favorisant notamment son attention, stimulant sa motivation et développant sa motricité globale.

Efficacité énergétique : au cœur de nos préoccupations

Le premier objectif visé par le gouvernement est de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 15 % en 2022-2023 et de 19 % en 2029-2030, par rapport à l'année de référence de 2012-2013. Le CSS des Chênes a déjà dépassé l'objectif de 2029-2030, puisque la réduction enregistrée correspond à plus de 22 % pour l'année 2022-2023. Différentes stratégies ont rendu possibles ces améliorations énergétiques : thermopompes aérothermiques, chaudières à haute efficacité, géothermie, éclairage au DEL, fenêtres écoénergétiques, etc.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants (suite)

FÉVRIER 2023

Conférence de presse – modification du territoire pédagogique pour l'année scolaire 2024-2025

L'ouverture de la nouvelle école secondaire, la durée de vie des classes temporaires et le système de transport scolaire ayant atteint ses limites, notamment en termes de temps de parcours, de contraintes de temps et de territoire dispersé, obligent l'organisation scolaire à revoir les territoires pédagogiques des écoles secondaires. À court terme, il est inévitable de déplacer de la clientèle puisque les écoles excèdent leur capacité d'accueil.

Scénario de transition au secondaire – des consultations à venir

Durant l'hiver et le printemps, des consultations sont prévues afin de redéfinir les territoires pédagogiques des écoles secondaires, tout comme des forums de consultation auprès des parents, afin que ces derniers puissent poser leurs questions et discuter des mesures atténuantes à envisager pour les élèves.

École Des 2 Rivières – déménagement à l'horizon

Les nombreux ouvriers qui s'affairent au chantier de l'établissement progressent rondement dans leurs tâches respectives, dans le but que les élèves puissent emménager dans leurs nouveaux locaux dès le retour de la semaine de relâche.

Utilisation et activation de OneDrive

Le Service des technologies de l'information travaille sur le processus d'activation automatique de OneDrive pour tout le personnel administratif et les enseignants. Ce déploiement s'effectuera de façon sectorielle. Voici les principaux avantages de cet outil : synchronisation multiplateforme et compatibilité, modifications en temps réel et possibilité d'accéder aux versions précédentes, sécurité rehaussée et enregistrement automatique.

MARS 2023

Une rentrée réussie pour l'école Des 2 Rivières

Moment attendu depuis des années, c'est avec beaucoup de fébrilité et d'enthousiasme que les élèves et le personnel de l'école Des 2 Rivières ont intégré leurs nouveaux locaux le 7 mars 2023, au retour de la semaine de relâche. Une journée historique pour la municipalité de Saint-Lucien!

Réaménagement du secteur piscine de l'école Marie-Rivier

Un coup de rajeunissement pour le secteur sportif de l'établissement : en effet, la piscine est appelée à être démolie, afin de faire place à une salle multifonctionnelle. Par la même occasion, d'autres travaux seront enclenchés : vestiaires et blocs sanitaires.

L'école Jeanne-Mance reçoit un soutien financier de 20 000 \$ de la Fondation des Canadiens pour l'enfance

Grâce à de nombreux et généreux partenaires comme la Fondation des Canadiens pour l'enfance, l'école Jeanne-Mance effectue des travaux d'envergure pour offrir à ses élèves une cour d'école répondant à leurs besoins et à leurs aspirations. Ce tout nouvel environnement, où les élèves retrouvent plusieurs îlots de verdure, des classes extérieures et des espaces de détente, sera agrémenté d'installations sportives, qui rehausseront encore davantage ce milieu de vie.

AVRIL 2023

Un incendie majeur au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Le lundi 3 avril en après-midi, un incendie majeur éclate dans les locaux de l'atelier de soudure, forçant l'évacuation de 350 personnes et causant d'importants dégâts matériels. Fort heureusement, personne ne fut blessé lors de ce sinistre.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants (suite)

MAI 2023

Le nouveau site Web du Centre de services scolaire des Chênes est lancé

Fruit d'une importante collaboration entre le Secrétariat général et Service des communications, le Service des technologies de l'information, des directions des différents services administratifs et de l'ensemble des directions d'établissements scolaires, ce site Web, qui s'est inspiré des meilleures pratiques dans le domaine, se veut attractif, intuitif et épuré, met de l'avant comme jamais les établissements scolaires et les nombreux services offerts.

Des forums de consultation en présentiel et en virtuel pour échanger au sujet du scénario de transition au secondaire

Globalement, plus de 400 parents d'élèves ont pris part à ces forums, afin d'obtenir des précisions, d'adresser leurs questions, de faire part de leurs préoccupations, tout comme de leurs idées constructives. C'est dans un esprit d'ouverture que les membres de la direction du Centre de services scolaire des Chênes ont présenté les tenants et aboutissants de cette importante transition, tout en prêtant une oreille attentive aux parents.

Les élèves participent à un forum dans le cadre du scénario de transition au secondaire

Au début du mois d'avril, les élèves et des représentants de toutes les écoles secondaires ont participé à une rencontre d'échange en compagnie des membres de la direction du centre de services scolaire, afin de s'exprimer par rapport au scénario envisagé. C'est avec grand intérêt que ces derniers ont été écoutés et considérés dans cette démarche.

Le Comité santé globale du Centre de services scolaire des Chênes se réjouit de la participation au *Rallye-toi*

Du 15 au 21 mai, plus de 300 membres du personnel ont participé au *Rallye-toi*, activité rassembleuse alliant bien-être et activité physique, qui culminait par la Course des Chênes-toi. Un franc succès!

Des cinémomètres vivants

Aux abords de différentes écoles primaires, en ville comme en périphérie, des élèves ont participé à une activité de sensibilisation à la sécurité routière hors du commun, en se transformant en cinémomètres vivants. La Sûreté du Québec, responsable de cette activité, était sur place afin d'inciter les automobilistes à ralentir en zone scolaire.

École Saint-Joseph – une dixième année pour le cirque social

Le public a été plongé dans une rétrospective des neuf dernières années à travers les différents thèmes exploités par le passé. Une fois de plus, les élèves ont su épater la galerie par leurs talents. Jonglerie, numéros d'équilibre, acrobaties, pyramides humaines, monocycle, danse et ombres chinoises étaient au rendez-vous. Un travail colossal de la part des élèves, des enseignants et des membres du personnel de l'école!

École de la Marconi – une nouvelle identité pour le programme de musique

C'est en grande pompe que les membres du personnel et les élèves de l'école de la Marconi ont dévoilé le 10 mai la toute nouvelle identité du programme particulier en musique, qui porte désormais le nom de « *Académie Maestro* ».

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.2 Faits saillants (suite)

JUIN 2023

Campagne de reconnaissance et de valorisation des membres du personnel

C'est en juin que le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chênes a dévoilé les trois grandes gagnantes de cette campagne sans précédent, à laquelle plus de 465 membres du personnel ont participé. Ce projet ambitieux a comme objectif de faire rayonner les membres de notre personnel, de consolider leur sentiment d'appartenance et leur fierté de faire partie de cette belle et grande équipe est la nôtre et qui sait, d'en inspirer d'autres à la rejoindre.

L'école des Horizons, une fois de plus grande gagnante du *Rallye-toi*

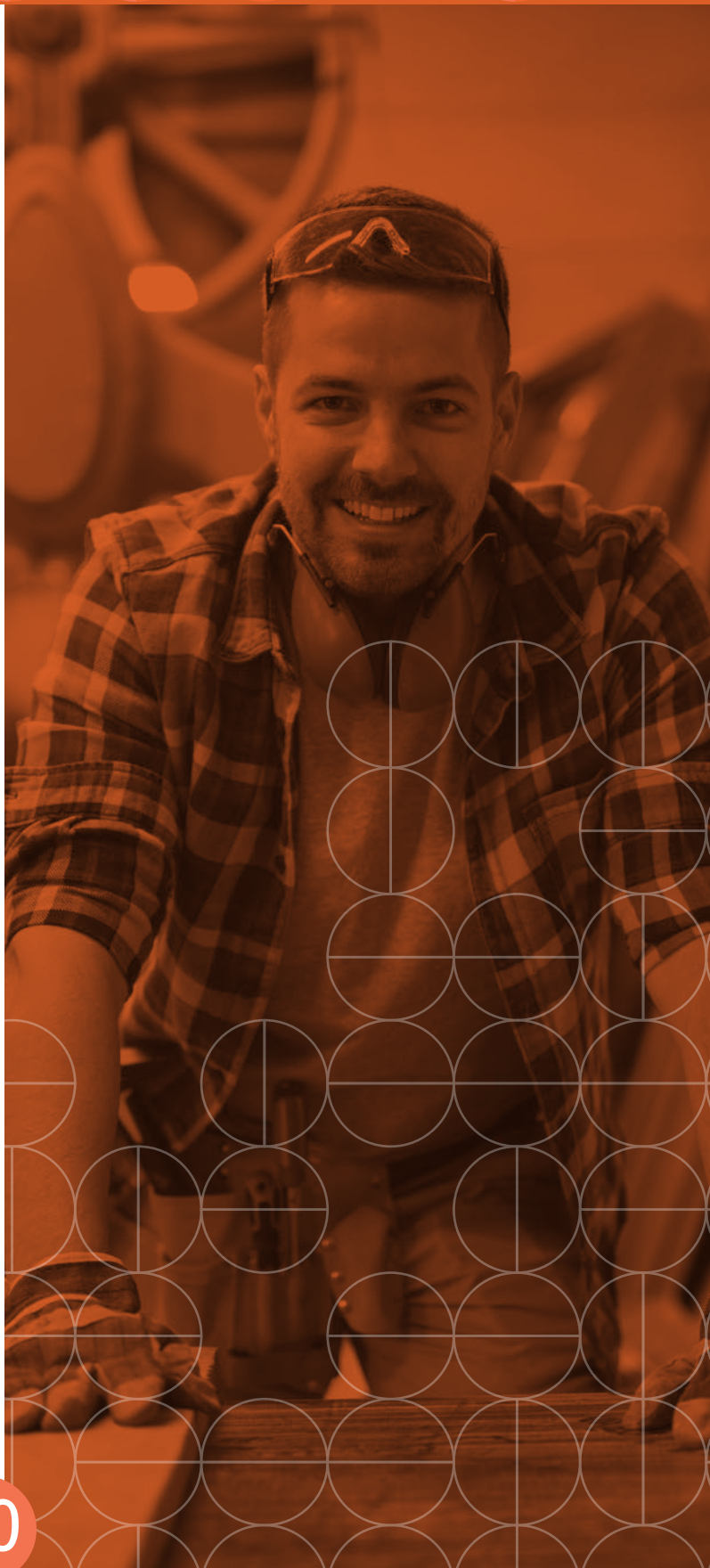
Activité alliant bien-être et activité sportive, ce rallye organisé par le Comité santé globale du Centre de services scolaire des Chênes a été remporté pour une deuxième année consécutive par l'école des Horizons. L'école L'Avenir s'est classée en deuxième position, tandis que l'école Duvernay a quant à elle obtenu un prix de participation. Les établissements ont respectivement reçu, en guise de récompense, les sommes de 2 500 \$, 1 000 \$ et 500 \$, devant être investies par exemple dans l'achat de matériel rehaussant le bien-être des membres du personnel de l'école.

Le programme particulier en danse de Jean-Raimbault célèbre ses 25 années d'existence

C'est avec beaucoup d'excitation et de fébrilité que le programme de danse a orchestré son plus grand spectacle jamais présenté : JR Danse Broadway. Les critiques furent unanimes : les 2 500 spectateurs qui ont eu la chance d'assister à l'une des trois représentations ont adoré.

Un salon pour les élèves au Centre de formation générale pour adultes Sainte-Thérèse

L'établissement a ouvert un espace confortablement aménagé pour offrir aux élèves un lieu de détente et de bien-être. Différents membres du personnel y assurent une présence bienveillante en créant des moments d'échange dans un cadre informel.



1. Présentation du Centre de services scolaire

1.3 Services éducatifs et autres services

COMITÉ CULTUREL - PLAN D'ACTION 2022-2023

Les orientations

(Politique culturelle de la CS)

Les actions

Échéancier

Bilan

6.1 Promouvoir et valoriser les arts et la culture auprès du personnel et des élèves dans chacun des établissements et de ses centres administratifs.	1- Mettre en place un agent culturel dans le plus grand nombre d'écoles possibles.	1- En continu	
	2- Promouvoir le rôle de l'agent culturel.	2- En continu	
	3- Réaliser une capsule vidéo pour illustrer le rôle de l'agent culturel.	3- Juin 2023	3- La capsule n'a pas été réalisée pour différents motifs : absence de Carolyne, changements au service des communication. Reporté en 2023-2024
	4- Inciter les milieux à faire connaître les activités culturelles coup de cœur réalisées dans leur école, avec la collaboration des agents culturels.	4- En continu	4- La mise à jour se poursuit en continu.
	5. Nourrir l'espace Culture sur le site web du CSSDC pour déposer l'information.	5- En continu	
6.2 Susciter la découverte d'œuvres et favoriser la fréquentation des lieux de culture ainsi que les rencontres avec des partenaires du milieu culturel.	1- Mettre à jour le répertoire des sorties et le répertoire des animations culturelles sur le territoire couvert par le centre de services scolaire.	1- En continu	
	2- Faire connaître les programmes de soutien disponibles aux établissements.	2- Automne 2022	2- Diffusion de capsules vidéo et transmission de la documentation.
	3- Créer un projet qui met en lien le milieu scolaire et le milieu des arts local.	3- Juin 2023	3-Montant de 500\$ remis à 18 écoles.
	4- Faciliter la participation des écoles aux activités culturelles proposées par le comité et le milieu culturel.	4- En continu	

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.3 Services éducatifs et autres services (suite)

COMITÉ CULTUREL - PLAN D'ACTION 2022-2023

Les orientations

(Politique culturelle de la CS)

Les actions

Échéancier

Bilan

6.3 Reconnaître l'apport et les compétences des différents partenaires du CSSDC qui proviennent du territoire de la MRC de Drummond.

1. Poursuivre l'intégration de représentants du milieu culturel au niveau du comité.
2. S'associer avec la ville de Drummondville, la MRC et les artistes et organismes locaux afin de diffuser et d'organiser :
 - a) une activité de présentation d'activités artistiques adaptées au monde scolaire (Passeur culturel);
 - b) des activités et projets culturels divers.

1- En continu

2a) - Année 2023-2024

2b) - En continu

6.4 Reconnaître et valoriser les activités culturelles de ses établissements.

1. Par les portes ouvertes des écoles secondaires et de la FP.
2. En mettant en place un Mérite Passeur Culturel (ex. : créativité, rayonnement culturel, performance culturelle, etc.).

1- Année 2023-2024

2- Années 2022-2023
ET 2023-2024

6.5 Favoriser l'accueil des communautés culturelles et leur intégration à la vie scolaire tout en reconnaissant la richesse de la diversité culturelle.

1. Prévoir des activités d'animation culturelle dans les classes d'accueil (élèves immigrants), sous réserve d'une aide financière.
2. Développer un partenariat avec Intro Drummondville pour favoriser l'accueil des jeunes issus de différentes communautés culturelles (à préciser).

1- Juin 2023

2- Indéterminé

1- Le budget n'a pas été disponible pour réaliser des activités au printemps 2023. À l'automne 2023, des démarches seront entreprises pour présenter l'offre culturelle au responsable des classes d'accueil.

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.3 Services éducatifs et autres services (suite)

COMITÉ CULTUREL - PLAN D'ACTION 2022-2023

Les orientations

(Politique culturelle de la CS)

Les actions

Échéancier

Bilan

6.6 Mettre en valeur le patrimoine culturel du Centre de services scolaire des Chênes.

1. À l'aide d'un sous-comité, élaborer un projet qui mettrait en valeur le patrimoine culturel du CSSDC (ex. trousse culturelle historique sur l'école d'hier à aujourd'hui, capsules par des témoins de l'histoire de l'enseignement, etc.).

1- Indéterminé

6.7 Promouvoir la langue française comme élément important du patrimoine culturel.

1. Diffuser un panorama de la littérature québécoise, régionale et drummondvilloise à l'aide d'un signet.

1- En continu

2. Répertorier et promouvoir des activités dans le cadre de la Semaine du Français.

a) promouvoir la semaine du français ACELF

2 a)- Automne 2022

b) autres actions à prévoir.

2 b)- Indéterminé

LES STRATÉGIES ÉDUCATIVES

- Mobiliser et soutenir le personnel à devenir des passeurs culturels.
- Intégrer la dimension culturelle dans chaque discipline enseignée.
- Enrichir l'enseignement des disciplines naturellement porteuses de culture telles que le français, l'histoire et les arts.
- Compléter la formation des élèves au-delà des compétences disciplinaires en favorisant :
 - > La fréquentation des lieux culturels;
 - > Le contact avec les partenaires du milieu culturel; des arts en général.
 - > La participation à la vie culturelle de l'établissement scolaire et du milieu;
 - > L'ouverture sur la diversité culturelle;
 - > L'expérimentation artistique et l'appréciation

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres représentant les parents :

1. **M^{me} Myriam Vigneault**
Représentante des parents – District 1
2. **M^{me} Annie Boileau**
Représentant des parents – District 2
3. **Vacant**
Représentante des parents – District 3
4. **Vacant**
Représentante des parents – District 4
5. **M^{me} Jean-Claude Massé**
Représentante des parents – District 5

Membres représentant le personnel :

6. **M. Ghislain Rheault**
Représentant du personnel d'encadrement
7. **M. Stéphane Guilbert**
Représentant des directions d'établissement
8. **M. Ugo Martin**
Représentant du personnel enseignant
9. **M^{me} Geneviève Morin**
Représentante du personnel professionnel
10. **M^{me} Nancy Robitaille**
Représentante du personnel de soutien

Membres représentant la communauté :

11. **M^{me} Isabelle Meilleur**
Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
12. **M. Bernard Gagnon**
Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
13. **M^{me} Karen Lamothe**
Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
14. **M. Martin Dupont**
Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
15. **M. Frédéric Jutras-Komlosy**
Personne âgée de 18 à 35 ans

Membre du personnel d'encadrement OBSERVATEUR (sans droit de vote) :

16. **M. Yves Hébert**
Directeur des services éducatifs
à la formation générale des adultes (FGA)

Le calendrier 2022-2023 des séances ordinaires du conseil d'administration a été déposé, conformément au Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162.*

17. EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03)

18. Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2022-2023 :

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2022	Mardi, 30	19 h 30
Octobre 2022	Mardi, 25	19 h 30
Décembre 2022	Mardi, 13	19 h 30
Février 2023	Mardi, 21	19 h 30
Avril 2023	Mardi, 25	19 h 30
Juin 2023	Mardi, 27	19 h 30

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

AOÛT 2022

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL (NOUVEAUX MEMBRES ET RENOUELEMENTS DE MANDATS)

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Compte tenu que certains membres du conseil entament, en 2022-2023 un mandat de trois ans, la prestation de serment doit être effectuée séance tenante et inscrite au procès-verbal.

Les membres suivants ont donc prêté serment :

Monsieur Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement

Monsieur Ugo Martin, représentant du personnel enseignant

Monsieur Martin Dupont, représentant de la communauté (*affaires, économie*)

Monsieur Frédéric Jutras Komlosy, représentant de la communauté (*18-35 ans*)

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME

Le ministère de l'Éducation autorise le centre de services scolaire à instituer un régime d'emprunts lui permettant de conclure de temps à autre, jusqu'au 31 mars 2023, des transactions d'emprunt à long terme pour la somme maximale de 45 713 000 \$. Ces emprunts à long terme sont subventionnés en entier, capital et intérêt par le ministère. Ils correspondent au financement des dépenses en investissement autorisées par le ministre et au refinancement de certains emprunts arrivant à échéance.

Le conseil adopte une résolution allant dans ce sens.

NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

La Politique concernant les responsables de l'application des règles contractuelles a été adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor en mai 2019 et est entrée en vigueur le 7 mai 2019. Cette politique prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles qui a notamment pour fonction de :

- De veiller à la mise en place, au sein de l'organisme public, de toute mesure visant à respecter les règles contractuelles prévues par la présente loi [Loi sur les contrats des organismes publics] et par ses règlements, ses politiques et ses directives;
- De conseiller le dirigeant de l'organisme et de lui formuler des recommandations ou des avis sur leur application;
- De veiller à la mise en place de mesures au sein de l'organisme afin de voir à l'intégrité des processus internes;
- De s'assurer de la qualité du personnel qui exerce les activités contractuelles;
- D'exercer toute autre fonction que le dirigeant peut requérir pour voir à l'application des règles contractuelles.

Conséquemment, le conseil nomme M. Simon Lavoie, directeur du service des ressources matérielles, Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) du Centre de services scolaire des Chênes.

FORMATION DES COMITÉS

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chênes doit mettre en place les trois comités suivants :

- Vérification
- Éthique et gouvernance
- Ressources humaines

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Les membres du conseil d'administration ont été invités à faire part de leur intérêt à participer aux travaux de l'un ou l'autre des comités. Il est donc proposé et unanimement résolu de nommer les administrateurs suivants au sein des comités :

Comité de vérification : M^{me} Annie Boileau, M. Bernard Gagnon, M. Yves Hébert, M. Martin Dupont, un poste vacant.

Comité de gouvernance et d'éthique : M. Martin Dupont, M. Ghislain Rheault, M. Frédéric Jutras-Komlosy, M. Bernard Gagnon, M^{me} Geneviève Morin.

Comité des ressources humaines : M^{me} Isabelle Meilleur, M^{me} Nancy Robitaille, M^{me} Karen Lamothe, M. Stéphane Guilbert, M. Ugo Martin.

CHOIX DES PROFESSIONNELS – ÉCOLE SAINTE-JEANNE-D'ARC DE LEFEBVRE

Dans le cadre du projet consistant à la construction d'une nouvelle école primaire située dans la municipalité de Lefebvre, le Centre de services scolaire des Chênes doit procéder au choix des professionnels qui effectueront les travaux d'architecture et d'ingénierie du nouvel établissement.

Les services en architecture et en ingénierie qui seront requis par ces travaux visent notamment à effectuer des études préliminaires, le concept avec des plans et devis ainsi que des services durant la construction. Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2022-2032*.

À l'unanimité, il est résolu d'octroyer les contrats de services en architecture et en ingénierie, respectivement, aux firmes : Bilodeau, Baril, Leeming, Architectes (au montant de 483 312.38 \$ avant taxes) et LGT Inc. (au montant de 506 750.00 \$ avant taxes)

NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

L'article 26 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit que le conseil d'administration doit nommer trois personnes afin de former un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

L'article 44 de ce Règlement prévoit que ce comité doit être constitué au plus tard le 10 septembre 2022.

Les 5 centres de services scolaires de la région 04-17 ont décidé de se regrouper afin de trouver des ressources pouvant siéger à ce comité correspondant aux critères prévus au Règlement, soit :

- Posséder une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- Être un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- Posséder une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

C'est ainsi qu'il est ainsi proposé et résolu de nommer, à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie : M. Pierre Soucy, avocat et enseignant, M. Daniel Sicotte, retraité et ancien directeur général du Centre de services scolaire des Bois Francs, de même que M. Éric Milette, directeur général actuel du Collège Shawinigan.

● SEPTEMBRE-OCTOBRE 2022

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2023-2033

Le ministère de l'Éducation du Québec (*le Ministère*) demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI). Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles.

Le Centre de service scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère. La mise à jour des données démontre un besoin de locaux, au niveau primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

L'analyse des données ministérielles du secteur de Drummondville démontre un besoin de trente-six classes permanentes et treize classes temporaires prévues d'ici 2026-2027, et ce, en comptant un taux de fréquentation à la maternelle 4 ans de 40 %. Les demandes se déclinent donc de la façon suivante pour le secteur de Drummondville.

Conséquemment, le conseil autorise le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs aux demandes d'ajout d'espace et ce pour :

- L'ajout d'une école primaire de capacité 3-3-18 dans la Ville de Drummondville;
- L'agrandissement de l'école St-Nicéphore par l'ajout de 4 classes;
- L'agrandissement de l'école à l'Orée-des-Bois par l'ajout de 8 classes ainsi que des espaces de travail;
- Le réaménagement temporaire de l'école Chabanel afin de permettre l'accueil de 13 classes ;
- L'ajout d'une école primaire de capacité 2-2-12 dans la municipalité de Saint-Cyrille;
- L'agrandissement de l'école de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par l'ajout de 8 classes et d'un gymnase double.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DE L'ÉCOLE CHABANEL

Le Centre de services scolaire souhaite acquérir l'école Chabanel appartenant à la Commission scolaire Eastern Townships. Le bâtiment est vacant, auparavant, celui-ci servait d'école primaire, et ce, avant la construction d'un nouvel établissement. La transaction se fera pour un montant de 0 \$¹.

La demande d'acquisition de l'école Chabanel relève du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033. Un déficit d'environ 80 classes est attendu d'ici 2026-2027. Le centre de services scolaire ne considère pas l'acquisition de l'école Chabanel comme une solution permanente à son manque d'espace, mais plutôt comme une solution transitoire au même titre que des classes temporaires.

Afin d'adapter le bâtiment à la clientèle du Centre de services, des travaux de maintiens d'actifs et de réaménagement devront être entrepris avant l'arrivée des élèves.

Conséquemment, il est proposé et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer une demande officielle d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation, afin que le centre de services scolaire puisse acquérir l'école Chabanel.

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DE L'ÉCOLE SAINTE-JEANNE-D'ARC

Le Centre de services scolaire des Chênes souhaite acquérir l'école Sainte-Jeanne-d'Arc appartenant actuellement à la Municipalité de Lefebvre. L'école Sainte-Jeanne-d'Arc appartient à la Municipalité, et ce, depuis 1995. Elle est située sur le territoire du centre de services scolaire et elle est la toute dernière école qualifiée d'« école du Ministre ». Cela signifie que des élèves du CSSDC fréquentent une école dont le bâtiment appartient à une municipalité.

Au cours des vingt dernières années, la Municipalité a investi environ 870 000 \$ de ses propres fonds pour l'entretien et le maintien des installations. À l'instar de la Municipalité de Saint-Lucien, la Municipalité de Lefebvre souhaite maintenant que l'école retourne sous la responsabilité du Centre de services scolaires.

En conséquence, il est proposé et résolu d'autoriser le directeur général d'effectuer une demande officielle d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation, afin que le centre de services scolaire puisse acquérir l'école Sainte-Jeanne-d'Arc et à signer les documents afférents.

RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration des centres de services scolaires* prévoit le dépôt, devant le conseil d'administration, d'une déclaration des intérêts des membres

¹ La transaction a été réalisée pour un montant de 1 220 407\$, une immobilisation, une subvention d'investissement à recevoir et une subvention d'investissement reportée ont été comptabilisées aux livres.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

du conseil dans les 60 jours de son entrée en fonction, avec révision annuelle.

Dans cette déclaration, le membre divulgue ses intérêts personnels et ceux d'une personne liée :

- Dans un immeuble se situant sur le territoire du centre de services scolaire
- Dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire
- Les emplois et postes d'administrateur du membre et des personnes liées
- L'existence d'emprunts (créancier ou débiteur) du membre et des personnes liées auprès d'une personne, autre qu'une institution financière ou une personne liée, dont le solde est supérieur à 2 000\$, en principal et en intérêts.

Il est donc résolu de procéder au dépôt, devant le conseil d'administration, des déclarations des intérêts des membres du conseil.

CHOIX DES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À DRUMMONDVILLE – ÉCOLE PRIMAIRE F

Le projet consiste aux services en architecture et en ingénierie en vue de la construction d'une nouvelle école primaire située dans la ville de Drummondville. Les services qui seront requis par ces travaux visent notamment à effectuer des études préparatoires, le concept avec des plans et devis ainsi que des services durant la construction.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 30148 – Études d'avant-projet. Il est donc résolu d'octroyer les contrats en services d'architecture et en ingénierie, respectivement, aux firmes : ABCP architectes (au montant de 936 749.98 \$ avant taxes) et Équipe LGT Pluritec (au montant de 1 113 950.00 \$ avant taxes)

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE LA POUDRIÈRE

Le projet consiste à effectuer la restauration des sanitaires de l'école La Poudrière. Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure de *Maintien des bâtiments 2021-2022*. La procédure est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la Politique de gestion contractuelle.

Conséquemment, il est résolu d'octroyer le contrat de travaux de construction pour le remplacement des blocs sanitaires à l'école La Poudrière à l'entreprise GNR Corbus Inc., pour un montant de 1 827 000 \$ (avant taxes).

ÉTAT FINANCIER 2021-2022 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration. Un résumé explicatif a été transmis aux administrateurs et un avis public sur ce sujet fut donné conformément aux dispositions de la loi. Conséquemment, il est proposé et résolu d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant, faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier du Centre de services scolaire des Chênes, pour l'année 2021-2022.

NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2022

OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR PISCINE À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER

Le projet consiste à effectuer des travaux de réaménagement du secteur de la piscine, soit la transformation de la piscine en salle multifonction ainsi que la réfection de plusieurs vestiaires et de blocs sanitaires de l'école Marie-Rivier.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure de *Maintien des bâtiments 2020-2021 et 2022-2023* ainsi que la mesure de *Réfection et transformation des bâtiments 2022-2023*. La procédure est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la *Politique de gestion contractuelle*.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Il est ainsi résolu d'octroyer le contrat de travaux de construction pour le réaménagement du secteur piscine à l'école Marie-Rivier à l'entreprise Construction David Perreault Inc., pour un montant de 3 857 665.00 \$ (*avant taxes*).

CADRE ORGANISATIONNEL 2023-2024

Annuellement, le Centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026, ainsi que les actes d'établissement.

À l'unanimité, il est résolu d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissements, tels que présentés dans le document *Cadre organisationnel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Chênes*.

POLITIQUE CULTURELLE

L'entente entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère de l'Éducation (MEQ) incite les centres de services scolaires à se doter d'une politique culturelle. Une politique a été adoptée par les membres du conseil des commissaires en juin 2007 et mise à jour en mai 2012.

Des modifications à cette même politique étaient nécessaires afin de mieux refléter la réalité du Centre de services scolaire des Chênes et de répondre aux exigences du MEQ. Tous les groupes concernés ont été consultés. Cette politique modifiée aura pour effet de permettre aux établissements du centre de services scolaire de s'appuyer sur un référentiel commun.

Le conseil adopte les modifications proposées à la politique culturelle.

ENTENTE DE RÈGLEMENT DE GRIEFS PORTANT SUR LES JOURS FÉRIÉS – PERSONNEL ENSEIGNANT

Depuis le 15 avril 2015, dans le cadre d'une action nationale concertée, le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville réclame le paiement d'une indemnité applicable aux jours fériés au sens de la Loi sur les normes du travail, pour les suppléants occasionnels.

Des réclamations ont également été faites par voie de griefs dans la vaste majorité des centres de services scolaires du Québec. Au total, pour le Centre de services scolaire des Chênes, il s'agit de 13 griefs couvrant la période d'avril 2015, jusqu'au renouvellement de la convention collective 2020-2023.

Au niveau national, un débat juridique sur la question a mené à des décisions favorables à la requête syndicale devant le Tribunal d'arbitrage, la Cour supérieure et la Cour d'appel. Compte tenu que la nature du débat, un regroupement de centre de services, dont le CSSDC, a mandaté la Fédération des Centres de services scolaires, pour qu'elle négocie avec la Fédération des Syndicats de l'enseignement une entente cadre visant le règlement global des griefs.

Une entente, issue de ces discussions, est donc intervenue entre les parties le 21 juillet 2022, dans laquelle il est recommandé aux parties locales de conclure une entente sur la base des modalités de ladite entente. Le Règlement impliquant une somme supérieure à 100 000 \$, le pouvoir d'autoriser celle-ci revient au Conseil d'administration.

Conséquemment, il est résolu unanimement d'autoriser l'entente visant le règlement des griefs concernés et de mandater le directeur du Service des ressources humaines à signer cette entente.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2023-2024

Le «*Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des centres de services scolaires*» prévoient la mise en œuvre d'un processus d'évaluation de la direction générale. Il est important de rappeler que le directeur général est l'employé du conseil d'administration.

Le 26 octobre 2021, le conseil d'administration a adopté un processus d'évaluation pour l'année scolaire 2021-2022. Le directeur général et le comité d'évaluation ont suivi le processus et l'ont complété.

À la suite d'une évaluation positive du directeur général en lien avec les attentes 2021-2022, des attentes et une séquence d'évaluation ont été élaborées et convenues pour les années 2023-2024 et 2024-2025.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Le conseil adopte une résolution qui prévoit la définition du processus d'évaluation du directeur général pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Ce processus d'évaluation comprend :

- Les attentes envers le directeur général (*document confidentiel*).
- La poursuite des travaux du comité d'évaluation du directeur général.
- Une séquence d'évaluation qui définit les rôles et responsabilités de chacun.

JANVIER-FÉVRIER 2023

PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. La prestation de serment est effectuée oralement. Monsieur Jean-Claude Massé, nouveau membre du conseil d'administration, est appelé à prêter serment à titre de représentant des parents pour le district 5.

SCÉNARIO DE TRANSITION POUR 2024-2025 VERS LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

La capacité d'accueil des écoles secondaires du Centre de services scolaire des Chênes est limitée depuis plusieurs années. Une nouvelle école secondaire sera mise en opération en septembre 2024.

L'offre de services du CSS des Chênes pour les écoles secondaires inclut des programmes particuliers où les places sont limitées. Cela donne lieu à des refus d'inscriptions chaque année, créant ainsi un impact sur la composition des classes régulières. Cela se manifeste par un taux de réussite plus faible pour les groupes de la classe régulière par rapport aux groupes des projets particuliers.

De plus, le CSS permet à chaque élève d'être transporté à l'école de son choix. Avec l'arrivée de l'école E, le système du transport scolaire, déjà soumis à d'importantes contraintes (*trafic, temps de parcours, transferts, distance...*), ne serait pas viable si le statu quo était maintenu.

Dans ce contexte, le Centre de services scolaire des Chênes doit revoir son offre de services et planifier un scénario de transition des élèves en cohérence. L'offre de services touchera les programmes offerts ainsi que le territoire pédagogique desservi par les écoles. En lien avec les territoires pédagogiques, celui de l'école E fut adopté et l'organisation travaille à la planification des territoires des autres écoles. Quant aux programmes offerts, les écoles ont amorcé les travaux en lien avec les 5 principes directeurs adoptés par le Conseil d'administration.

Dans ce contexte, trois scénarios ont été soumis à la consultation.

Ces scénarios sont :

- Scénario A : À partir de septembre 2024, nouvelle offre de services pour les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.
- Scénario B : À partir de septembre 2024, nouvelle offre de services pour les élèves de 1^{re} à 4^e secondaire.
- Scénario C : À partir de septembre 2024, nouvelle offre de services pour les élèves de 1^{re} à 5^e secondaire.

Conséquemment, il est unanimement résolu de planifier la transition vers la nouvelle offre de services au secondaire en fonction du scénario C : À partir de septembre 2024, nouvelle offre de services pour les élèves de 1^{re} à 5^e secondaire.

NOMINATION – VICE-PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un-e président-e et un-e vice-président-e. En cas de vacance, ces postes sont comblés dans les 30 jours, conformément aux règles de nomination prévues pour le membre à remplacer.

En cas d'absence ou d'empêchement du (de la) président-e, le (la) vice-président-e en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'empêchement de ces derniers, un autre membre siégeant au

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

sein du conseil à titre de parent d'un élève est désigné à cette fin par le conseil d'administration pour exercer les fonctions et pouvoirs de la présidence.

Avant le 17 janvier 2023, le conseil d'administration comportait un seul membre parent, désignant donc M^{me} Annie Boileau à titre de présidente. En date du 17 janvier 2023, M. Jean-Claude Massé fut assermenté à titre de membre représentant les parents au conseil d'administration.

À la suite du processus de désignation entre les deux membres parents, il fut convenu par ceux-ci que Mme Boileau poursuivra son mandat à titre de présidente, permettant ainsi à M. Jean-Claude Massé d'agir à titre de vice-président. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES SERVICES SANITAIRES À L'ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE

Le projet consiste notamment à effectuer le remplacement des sanitaires de l'école St-Bonaventure. Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure de *Maintien des bâtiments 2022-2023*.

La procédure d'octroi de contrat est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Il est résolu d'octroyer le contrat de travaux de construction pour le remplacement des services sanitaires à l'école Saint-Bonaventure à l'entreprise Deshaies et Raymond Inc., au montant de 1 799 700 \$ (*avant taxes*).

MARS-AVRIL 2023

ADHÉSION À L'UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC

L'intérêt pour une formule autogérée de gestion des risques et de l'assurance résulte d'une série de hausses annuelles substantielles des primes d'assurances obtenues par les centres de services scolaires sur le marché commercial combiné à une diminution des protections.

Au surplus, depuis quelques années, les organisations scolaires peinent à obtenir une seule soumission conforme, laissant craindre de se retrouver sans offre d'assurance, sinon qu'à des conditions très peu avantageuses. Devant cette situation, les organismes ont envisagé la possibilité d'autogérer certains risques en matière de responsabilité civile, responsabilité des administrateurs et dirigeants et responsabilité professionnelle.

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) a constitué un comité pour analyser la faisabilité et les opportunités d'instaurer une telle autogestion. En tout, 62 organismes ont participé à cette démarche.

Les résultats de l'étude actuarielle et juridique ont été présentés aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires à l'automne 2022. L'étude conclut qu'une formule d'assurance autogérée est viable et pérenne, à la condition d'une forte participation des organisations.

Le modèle de l'union réciproque prévu à la Loi sur les assureurs (RLRQ, c A-32.1) a été choisi pour son encadrement à la fois rigoureux et flexible et l'accès qu'il permet au marché de la réassurance. L'union réciproque nécessite l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La création de l'union réciproque requiert l'adhésion de ces membres à une convention visant le fonctionnement et la pérennité de celle-ci.

Conséquemment, il est proposé et résolu :

- D'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;
- D'autoriser le directeur général à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire des Chênes et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;
- De désigner le secrétaire général à titre de représentant du Centre de services scolaire des Chênes.

PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

La prestation de serment est effectuée séance tenante et est inscrite au procès-verbal. Madame Myriam Vigneault prête serment à titre de représentante des parents pour le district 1.

OCTROI DE CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE CHABANEL

Le projet consiste notamment à effectuer le réaménagement de l'école Chabanel. Cette école était utilisée par la Commission scolaire Eastern Townships. Le Centre de services scolaire des Chênes va désormais y accueillir des élèves.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation du Québec dans du *Plan québécois des infrastructures 2022-2032*. La procédure d'octroi de contrat est conforme à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01).

Il est donc résolu d'octroyer le contrat de travaux de construction pour le réaménagement de l'école Chabanel à Construction JBR Inc., au montant de 1 068 527, 65 \$ *(avant taxes)*.

ENTENTE DE RÈGLEMENT SUR LE QUANTUM À LA SUITE D'UNE DÉCISION ARBITRALE PORTANT SUR LES DÉPASSEMENTS DE MAXIMA D'ÉLÈVES - PERSONNEL ENSEIGNANT

Le 4 décembre 2018, le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville déposait 2 griefs contestant d'une part le dépassement de la moyenne et des maximums d'élèves par groupe pour l'enseignement préscolaire 4 ans en milieu défavorisé et d'autre part, le dépassement des maximums d'élèves par groupe pour l'enseignement au niveau secondaire.

L'arbitre au dossier a rendu sa sentence le 17 novembre 2020 et conclu que le Centre de services scolaire des Chênes avait contrevenu à la convention collective dans les deux dossiers. Le 16 décembre 2020, le dossier a fait l'objet d'une requête en contrôle judiciaire devant la cour supérieure en invoquant le caractère déraisonnable de la décision. Le 27 avril 2022, le tribunal a rejeté cette demande.

Suivant cette décision, le Tribunal, à défaut par les parties d'en convenir, peut établir les modalités et le quantum de la compensation adéquate des conséquences de la contravention à la convention collective nationale.

Considérant les faits, la jurisprudence ainsi que les discussions entre les Parties, une entente de principe fut convenue, le 22 février 2023, en application de cette sentence, laquelle est soumise au Conseil d'administration qui dispose du pouvoir, en matière de relations de travail, d'autoriser les ententes impliquant des sommes de plus de 100 000 \$.

En conséquence, il est résolu d'autoriser l'entente visant le règlement des griefs concernés et de mandater le directeur du Service des ressources humaines à signer l'entente.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 - SECTEUR JEUNE

Tel que le prévoit la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1^{er} mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont trois (3) mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Le conseil procède donc à l'adoption des calendriers scolaires 2023-2024, pour le secteur jeunes (*préscolaire et primaire, secondaire, sprint/DES-DEP*)

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

L'adoption du projet de loi 40 le 8 février 2020 par l'Assemblée nationale du Québec, qui modifiait principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif.

Conséquemment, cela a entraîné la mise à jour et la révision de tous les règlements, politiques et procédures de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du Centre de services scolaire des Chênes.

En décembre 2021, le conseil d'administration a soumis à la consultation des instances concernées certains règlements, politiques et procédures pour adoption ultérieure, dont la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-1)*.

À la suite d'une révision par le Service des ressources matérielles, la *Politique de gestion contractuelle* a pu être adoptée par le conseil. Les modifications ont été effectuées en prenant en considération l'évolution du cadre normatif applicable, le tout dans un souci d'efficacité, d'efficience et de transparence dans les processus contractuels du centre de services scolaire.

MODIFICATION – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET POUVOIRS DES DIVERSES INSTANCES

Le Centre de services scolaire des Chênes est une personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. Cette dernière ainsi que diverses lois attribuent des pouvoirs, fonctions et responsabilités notamment au Centre de services scolaire, au conseil d'administration, au directeur général et aux directeurs d'établissement.

Le 9 octobre 2020, le centre de services scolaire a adopté un *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes*. Cela s'inscrivait dans le cadre de la mise en application du projet de loi 40 (*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*).

Le 14 décembre 2021, le Centre de services scolaire des Chênes a entrepris la révision et la mise à jour de ses règlements, politiques et procédures. Le *Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs* a également fait l'objet d'une révision.

Conséquemment, il est résolu de modifier le ***Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs des diverses instances***.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI AU PRIMAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance. La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Une seule école offre ce service soit Saint-Louis-de-Gonzague. Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves au préscolaire et au primaire. Le dossier a été présenté au comité de vérification.

Le conseil d'administration adopte les tarifs suivants pour la surveillance du midi pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 340 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;
- 75 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire ;

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves pour le préscolaire et primaire.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE AU SECONDAIRE

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance. La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Au secondaire, historiquement, le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents. Des ajouts d'heures ont été dû être faits en raison de la présence de classes temporaires (*modulaires*). Le dossier a été présenté au comité de vérification.

Conséquemment, le conseil adopte le tarif suivant pour la surveillance du midi au secondaire, pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 50 \$ pour un élève au secondaire.

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE 2023-2024

En vertu de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes*, le conseil d'administration établit annuellement un tarif maximum pour les établissements, pour la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Conséquemment, le conseil adopte les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie, pour l'année scolaire 2023-2024 :

- 42 \$ pour un élève du préscolaire, primaire
- 42 \$ pour un élève du secondaire

TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2023-2024

Selon la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents*, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter. Le gouvernement prévoit faire passer le montant de l'allocation mesure « *Soutien programme et projets particuliers au secondaire* » de 200 \$ à 300 \$ pour 2023-2024.

Le conseil adopte donc les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2023-2024
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	200 \$
GARAF	365 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	555 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	320 \$
Sport - Hockey	405 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	304 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	454 \$
Sciences à Marie-Rivier	306 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	340 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	313 \$
Arts de la scène à La Poudrière	238 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	309 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	369 \$
Musique à la Marconi	500 \$
Programme multisports à Saint-Louis de Gonzague et Saint- Charles	385 \$

CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 - SECTEUR « ADULTES »

Comme prévu par la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Chênes a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement. Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Pendant l'année de travail, 20 jours, dont 3 mobiles, doivent être consacrés à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Le conseil procède donc à l'adoption des calendriers scolaires 2023-2024, pour le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle, incluant le calendrier du secteur carcéral.

MAI-JUIN 2023

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2023-2024

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante. Adoptée une première fois en décembre 2022, la structure 2023-2024 doit être modifiée.

En effet, et considérant les besoins découlant de la fin de la construction et la planification des besoins pour l'ouverture de la nouvelle école secondaire E, l'ajout d'un poste de direction d'école secondaire est essentiel pour la prochaine année scolaire. Ce poste se financera à même les sommes d'investissement pour la construction de l'école.

Également, le poste de direction adjointe au centre de formation générale des adultes a été retiré de la structure administrative. Considérant le départ de la titulaire du poste et une meilleure réponse aux besoins du milieu, on examinera la possibilité d'ajouter un poste d'une autre catégorie d'emploi. L'ajout de deux postes de directions adjointes au primaire est également prévu.

Il est donc résolu d'adopter les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année scolaire 2023-2024.

NOMINATION DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

La nouvelle *Loi sur le Protecteur national de l'élève* a été adoptée en juin 2022. Cette loi établit un nouveau processus de traitement des plaintes (en vigueur le 28 août 2023). Le Protecteur national de l'élève (PNE) est responsable d'un nouveau processus de traitement des plaintes uniforme applicable à toutes les écoles publiques et privées du Québec (*préscolaire, primaire, secondaire, FP et FGA*).

Ce processus prévoit trois étapes au traitement d'une plainte, la seconde étant l'analyse et la préparation d'un avis par un *Responsable du traitement des plaintes* (RTP), employé du centre de services scolaire. En vertu de l'article 2 du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes*, il appartient au directeur général de désigner la personne qui occupera cette fonction.

Monsieur Normand Page est à l'emploi du Centre de services scolaire des Chênes depuis près de 20 ans. Après avoir œuvré comme conseiller aux communications, il occupe, depuis juillet 2022, le poste de secrétaire général et de directeur du Service des communications. À ce titre, il traite les plaintes et demandes d'informations, principalement de parents, mais également d'élèves et de citoyens.

Conséquemment, il est recommandé et dument résolu de désigner M. Normand Page à la fonction de Responsable du traitement des plaintes (RTP), *en application de la Loi sur le Protecteur national de l'élève* (RLRQ c. P-32.01).

CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

En vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3. Cet exercice tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Celles-ci ont été présentées et convenues au comité consultatif de gestion.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration (suite)

Les principaux changements apportés pour l'année 2023-2024 concernent d'une nouvelle répartition pour la mesure 15025 (*seuil minimal des services*), le montant de l'allocation par élève pour la scolarisation à la maison, la gestion centralisée des salaires au primaire pour le secrétariat et la conciergerie, l'imputation des banques de congés cumulés au primaire et secondaire et la répartition des nouvelles mesures à la suite de la réception des règles budgétaires 2023-2024 et la répartition de certaines mesures regroupées.

Le conseil adopte les critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2023-2024.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2023-2027

Le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, a modifié la *Loi sur l'instruction publique* pour y introduire le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). Sommairement, le PEVR d'un centre de services scolaire doit décrire le contexte dans lequel il évolue, les caractéristiques et les attentes de son milieu, les besoins de ses écoles et de ses centres et les enjeux auxquels il est confronté. Cela fait, le centre de services scolaire identifie ses orientations et les objectifs qu'il vise. Il se fixe aussi des cibles à atteindre au terme de la période couverte par le plan.

La préparation du PEVR a été réalisée par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves en étroite collaboration avec l'ensemble de notre « communauté scolaire ». En effet, des élèves, les parents, le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les conseils d'établissement, le personnel, les directions d'établissement et de service, les membres de la communauté, les syndicats et le conseil d'administration ont contribué, à leur façon, à l'élaboration de ce plan.

Le PEVR du centre de services scolaire se veut en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Il doit aussi répondre aux attentes du ministre. Conséquemment, le conseil procède à l'adoption du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Chênes.

MODIFICATION DU CADRE ORGANISATIONNEL 2023-2024 ET CADRE ORGANISATIONNEL 2024-2025 (TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES)

Le cadre organisationnel 2023-2024 adopté en décembre 2022 doit faire l'objet de modifications dans les sections « *Services éducatifs offerts 2023-2024* » et « *Actes d'établissement 2023-2024* » pour les éléments suivants :

- Écoles susceptibles d'offrir de la francisation si le besoin le justifie.
- Le Centre de formation professionnelle André-Morissette dispensera des cours au Centre de formation professionnelle Le Trécaré à compter de l'année scolaire 2023-2024.
- Création d'un acte d'établissement pour le CFER.
- Création d'actes d'établissement distincts pour les écoles Saint-Jean et Sainte-Jeanne-d'Arc,

Par ailleurs, et annuellement, le centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend les plusieurs éléments dont les territoires pédagogiques. La consultation menée proposait de définir à nouveau les territoires pédagogiques des écoles secondaire en prévision de l'ouverture de l'école secondaire E pour 2024-2025.

En conséquence, il est proposé et dument résolu de modifier le cadre organisationnel 2023-2024 et d'adopter les territoires pédagogiques tels que présentés dans le document cadre organisationnel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Chênes.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.2 Autres comités de gouvernance

En 2022-2023, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire des Chênes a aussi constitué les comités suivants :

- **Répartition des ressources**
- **EHDAA**
- **Consultatif en transport scolaire**
- **Comité de parents**

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Comité de gouvernance et d'éthique

Martin Dupont
Ghislain Rheault
Frédéric Jutras-Komlosy
Bernard Gagnon
Geneviève Morin

Comité de vérification

Annie Boileau
Bernard Gagnon
Yves Hébert
Martin Dupont

Comité des ressources humaines

Isabelle Meilleur
Nancy Robitaille
Karen Lamothe
Stéphane Guilbert
Ugo Martin

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Comité consultatif de gestion

Alain Binette
Amélie Chagnon
Anne-Marie Janelle
Anne-Marie Picard
Annie Gendron
Annie Joyal
Annie Lamoureux
Annie-Claude Gauthier
Anny Fréchette
Normand Page
Catherine Allard
Catherine Grégoire
Céline Sawadogo
Chantal Nolet
Christian Gosselin
Claude Dufour
Claudine Robert
Côté Vicky
Dahlya Grégoire
Daniel Dumaine
David Tremblay
Denis Blanchette
Diane Girard
Édith Béland
Emanuelle Charest
Émilie Brunet
Erik Cloutier
France Courtemanche

Geneviève Miron
Ghislain Rheault
Guylaine Mélançon
Hélène Grondin
Isabelle Langlais
Isabelle Beaulac
Jean-François Lussier
Jean-Michel Leclair
Jonathan Richard-Marcouillier
Josée Landry
Julie Grisé
Julie-Michèle Dauphinais
Karine Lussier
Karl Patry
Lara Arcand
Liette Ménard-Demanche
Lucien Maltais
Marie-Christine Demers
Marie-Élaine Palardy
Marie-Hélène Jutras
Marie-Josée Noël
Marie-Pier Hébert
Marie-Pierre Vincent
Marjorie Fafard
Marylène Janelle
Maryse Fontaine
Mathieu Beaulieu
Maude Trépanier

Maxime Tousignant
Mélanie Benoît
Mélicha Lupien
Michelle Moreau
Nancy Guimond
Nancy Lampron
Nataly Gagnon
Nathalie Fréchette
Nathalie Mélançon
Nathalie Cabana
Patricia Eustache
Patricia Vincent
Patrick Grenier
Philippe Beaudoin
Renée Lamarche
Simon Lavoie
Sophie Lemay
Sophie Tousignant
Sophie Watier
Stéphane Guilbert
Stéphanie Jacques
Sylvie Gagnon
Valérie Camirand
Vincent Cabal
Yann Lanoie
Yves Hébert
Yves Gendron
Yves Langlois

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.2 Autres comités de gouvernance (suite)

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Annie Boisvert
Sarah Poirier
Valérie Lussier
Bianca Leblanc
Cindy Boucher
Anne-Sophie Babin
Claudine Robert
Olivier Patoine
Marylène Bienvenue
Mylène Alie
Geneviève Pepin
Ghislain Rheault

Comité consultatif de transport

Maude Trepanier
Patricia Eustache
Nancy Robitaille
Serghei Vartic
Karen Lamothe
Nancy Lussier
Eric Lauzon-Duhaime
Marie Pierre Bessette

Comité de parents

(ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)

Amélie Cournoyer
Amélie Jodoin
Anne-Marie Forcier
Annie Boileau
Cathy Boily
Cynthia Raymond Davis
Cynthia Verrier
Emy Murphy
Fabienne Fatiha
Fatoumata Binetou
Francine Vézina
François Guernon
Franziska Greuter
Frédéric Allard
Geneviève Nadeau
Isabelle Généreux
Isabelle Lincourt
Jean-François Major
Jean-Luc Perreault
Jenny Messier
Jessica Lafond
Joanie Benoit
Karen Lamothe
Linda Bergeron

Marie Collet
Marie Michèle Bouthot
Marie-Pier Bessette
Marie-Pier Robichaud
Marie-Soleil Belhumeur
Mathieu Lambert
Mélicha Bergeron
Mélicha Tardif
Michel Poulin
Miguel Boucher
Myriam Vigneault
Naomie Leblanc
Olivier Plasse
Rachel Lajeunesse
Sonia Rochette Guillemette
Stéphanie Boudreau
Stéphanie Turcotte
Valérie Labrecque
Valérie Lussier
Véronique Mercier
Vickie Bessette
Vickie Martel
Virginie Carrol
Yannick Desmarais

Comité d'engagement vers la réussite

Amélie Beaudoin,
Keven Bussiès,
Nathalie Côté,
Karine Demers,
Stéphane Guilbert,
Yves Hébert,
Mélicha Hébert- Joyal,
Marylène Jutras,
Nancy Lampron,
Yves Langlois,
Ariane Lapointe,
Lucien Maltais,
François Massé,
Geneviève Morin,
Patricia Prince,
Ghislain Rheault,
Sophie Tousignant,
Maude Trépanier

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Aucune problématique n'a été soumise en regard du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration*.

En août 2022, une résolution du CA fait état de la formation d'un comité régionale d'éthique de de déontologie composé de trois personnes et qui desserviront cinq centres de services scolaires.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de compte 2022-2023 : <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou communications par point
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	aucune
3. Divulgations fondées	aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	aucune
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	aucune
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	aucun
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	aucun
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	aucun
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	aucun
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	aucun
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	aucune



Normand Page, secrétaire général
Responsable du suivi des divulgations
Centre de services scolaire des Chênes

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle. Agir de façon précoce, rapide, efficace et continue pour la réussite de tous nos élèves.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Taux de diplomation et de qualification	84 %	Cohorte 2011-2012 74,9 %	Cohorte 2012-2013 76,1 %	Cohorte 2013-2014 77,3 %	Cohorte 2014-2015 72,8 %	
Taux de diplomation des élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle.	68 %	53 %	52 %	60 %	64 % ⁴	
Taux d'abandon en formation professionnelle	35 %	43%	43%	40 %	35 % ⁴	
Taux de contribution à la diplomation pour le secteur de la formation générale des adultes	3,5 %	Cohorte 2011-2012 3 %	Cohorte 2012-2013 3,4 %	Cohorte 2013-2014 1,7 %	Cohorte 2014-2015 2,6 %	

OBJECTIF 2

Au primaire, diminuer l'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve pour les compétences en français (lire et écrire) et en mathématique (résoudre et raisonner).

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve.	3 %	Écarts entre 2,4 % et 23 %	ND	ND	Écarts entre 2,5 % et 21,8 %	Écarts entre 3,6% et 19,6%

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - (suite)

ORIENTATION 1 (suite)

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle. Agir de façon précoce, rapide, efficace et continue pour la réussite de tous nos élèves.

OBJECTIF 3

D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves .

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Écart entre les taux de diplomation et de qualification chez les garçons et les filles.	6,1 %	Cohorte 2011-2012 15,6 %	Cohorte 2012-2013 5 %	Cohorte 2013-2014 13,2 %	Cohorte 2014-2015 10,7 %	Information à venir
Écart entre les taux de diplomation et de qualification chez notre clientèle EHDA et régulière.	27,2 %	Cohorte 2011-2012 34,1 %	Cohorte 2012-2013 28,1 %	Cohorte 2013-2014 30,3 %	Cohorte 2014-2015 31,5 %	Information à venir
Écart entre le taux de réussite des élèves faisant partie des programmes particuliers et des élèves n'en faisant pas partie	10 %	Écarts entre 3,9 % et 24,4 %	Écarts entre 0,4 % et 10,4 %	Écarts entre 0,7 % et 25,8 %	Écarts entre 3,8 % et 29,5 %	Écarts entre 1,6 % et 42,4 %

OBJECTIF 4

D'ici 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Taux de réussite à l'épreuve d'écriture de la 4 ^e année du primaire	90 %	91,2 %	Pas d'épreuve COVID-19	Pas d'épreuve COVID-19	88,1 %	88 %

OBJECTIF 5

D'ici 2022, diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire	15 %	14,7 %	15,1 %	11,3 %	13,5 %	12,6 % ^(P)

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

^(P) Données provisoires

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - (suite)

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité de nos bâtiments pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter le pourcentage de bâtiments du parc immobilier qui sont dans un état satisfaisant.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	95 %	38,7 %	36,7 %	46,9 %	23,5 % ⁵	36 % ⁵

ORIENTATION 3

Valoriser les saines habitudes de vie et les intégrer dans notre quotidien.

OBJECTIF 1

Établir des priorités d'intervention à partir des zones de vulnérabilité identifiées.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
<ul style="list-style-type: none">Le portrait lui-même.Des cibles d'amélioration choisies avec les élèves, les parents et les membres du personnel.	En 2018-2019, constituer un portrait des habitudes de vie de nos élèves en lien avec le contexte scolaire	Un sondage fut réalisé auprès des élèves de 5 ^e et 6 ^e année du primaire et des élèves du secondaire en juin 2019.	Un comité sur les saines habitudes de vie analyse présentement les résultats du sondage et en dégagera des zones de vulnérabilité permettant ainsi d'établir un plan d'action.	Le comité poursuit ses actions et est actuellement en rédaction d'une politique sur les saines habitudes de vie.	En 2021-2022, la Politique de santé globale et bien-être a été adoptée par le conseil d'administration le 28 juin 2022.	Mise en application de la politique santé globale et bien-être dans l'ensemble de nos établissements .

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - (suite)

ORIENTATION 4

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire.

OBJECTIF 1

Maintenir jusqu'en 2022 les taux de passation d'examens et les taux de réussite par élève inscrit pour la formation de base commune, la formation de base diversifiée de même que pour le français langue seconde.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Taux de passation par élève inscrit	• Formation de base commune : 67 %	• Formation de base commune : 65 %	• Formation de base commune : 54 %	• Formation de base commune : 65 %	• Formation de base commune : 60 %	• Formation de base commune : 59 %
	• Formation de base diversifiée : 73 %	• Formation de base diversifiée : 73 %	• Formation de base diversifiée : 57 %	• Formation de base diversifiée : 67 %	• Formation de base diversifiée : 69 %	• Formation de base diversifiée : 67 %
	• Français langue seconde : 76 %	• Français langue seconde : 89 %	• Français langue seconde : 61 %	• Français langue seconde : 69 %	• Français langue seconde : 72 %	• Français langue seconde : 63 %
Taux de réussite aux examens par élève inscrit	• Formation de base commune : 89 %	• Formation de base commune : 92 %	• Formation de base commune : 92 %	• Formation de base commune : 92 %	• Formation de base commune : 99 %	• Formation de base commune : 98 %
	• Formation de base diversifiée : 85 %	• Formation de base diversifiée : 83 %	• Formation de base diversifiée : 90 %	• Formation de base diversifiée : 93 %	• Formation de base diversifiée : 97 %	• Formation de base diversifiée : 97 %
	• Français langue seconde : 72 %	• Français langue seconde : 75 %	• Français langue seconde : 79 %	• Français langue seconde : 87 %	• Français langue seconde : 95 %	• Français langue seconde : 94 %

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - (suite)

ORIENTATION 5

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter le nombre d'établissements du primaire qui ont intégré 60 minutes par jour d'activités actives pour les élèves

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Le nombre d'écoles primaires qui font bouger les élèves au moins 60 minutes par jour	50 %	88,4 %	88,4 %	100 %	100 %	100 %

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

OBJECTIF 1.2.1

Accroître la réussite des élèves

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	Cohorte 2011-2012 74,9 %	Cohorte 2012-2013 76,1 %	Cohorte 2013-2014 77,3 %	Cohorte 2014-2015 72,8 %	Information à venir
Écart de réussite entre garçons et filles au niveau du taux de diplomation	5,6 %	Cohorte 2011-2012 15,6 %	Cohorte 2012-2013 5%	Cohorte 2013-2014 13,2 %	Cohorte 2014-2015 10,7 %	Information à venir
Écart de réussite entre EHDA et élèves ordinaires au niveau du taux de diplomation	24,1 %	Cohorte 2011-2012 34,1 %	Cohorte 2012-2013 28,1%	Cohorte 2013-2014 30,3 %	Cohorte 2014-2015 31,5 %	Information à venir
Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2 %	Cohorte 2011-2012 16,3 %	*Aucune école secondaire ayant un indice de défavorisation.			
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	14,7 %	15,1%	11,3 %	13,5 %	12,6% ^(P)
Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	87,4 %	91,2 %	Pas d'épreuve COVID-19	Pas d'épreuve COVID-19	88,1 %	88 %

OBJECTIF 2.1

Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	88,24 %	88,24 %	100 %	100 %	100 %

OBJECTIF 2.3

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	38,7 %	36,7 %	46,9 %	23,5 % * Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.	36 %

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

^(P) Données provisoires

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.3 Explication des résultats

Écarts constatés pour les objectifs portant sur la réussite des élèves

Depuis 2019, le CSSDC a amorcé une démarche de mise en œuvre de séquences d'apprentissage par le biais d'équipes collaboratives. Les écoles implantent progressivement cette nouvelle approche dont les résultats seront observables dans les prochaines années.

Écarts constatés au niveau de la diplomation et de la persévérance des élèves

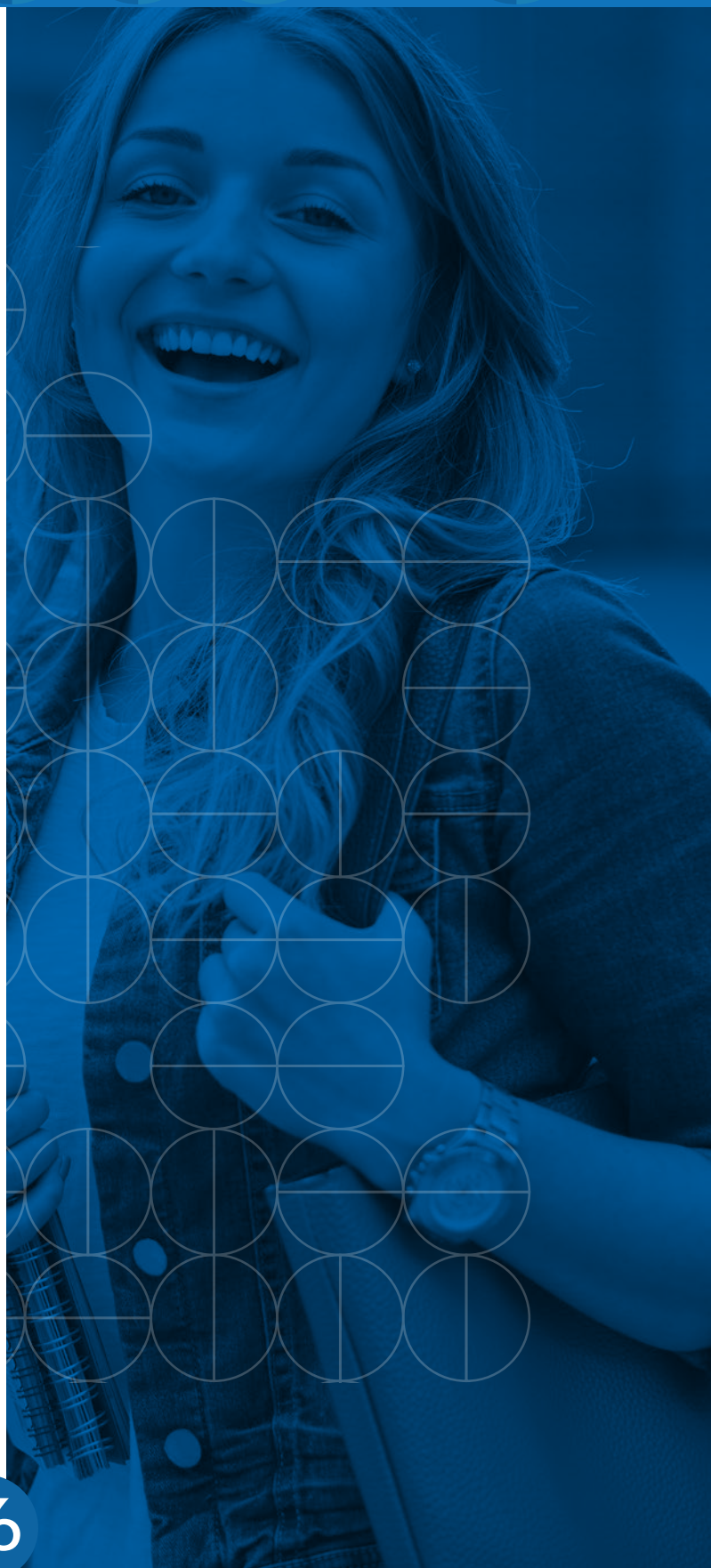
En plus des nombreux moyens mis en place dans nos écoles secondaires (mesures d'appoints, cours de reprise d'été, etc.), nous avons procédé à l'embauche d'une nouvelle personne-ressource qui a pour rôle de contribuer au raccrochage scolaire en établissant des partenariats stratégiques avec divers organismes communautaires et non institutionnels.

Également, nous participons, depuis janvier 2022, à une communauté de pratique avec d'autres centres de services scolaires sur le développement de nouveaux outils d'aide à la décision. Ces outils nous permettront d'agir en amont sur la réussite des élèves et ainsi augmenter le taux de diplomation.

Écarts sur l'état des bâtiments satisfaisant

Les mesures budgétaires relativement au maintien des actifs et à la résorption de déficit d'entretien sont en forte augmentation, donc des ressources supplémentaires ont été embauchées pour nous permettre d'augmenter le nombre de chantiers.

Il est important de souligner qu'un projet majeur est en chantier soit la construction d'une école secondaire qui devrait être complétée au printemps 2024.



3. Résultats

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

ÉCHELLE

Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire (nombre d'élèves)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Bruyère et Saint-Charles (517)	De 10 à 19 événements	Aucun	NA
Christ-Roi (141)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
Duvernay (162)	Moins de 10 événements	Aucun	NA
Frédéric Tétreault et Immaculée-Conception (349)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
St-Majorique (270)	Aucun	Aucun	NA
Saint-Félix-de-Kingsey (128)	Moins de 10 événements	Aucun	NA
Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire (605)	Moins de 10 événements	40 événements déclarés ou plus	NA
Saint-Étienne (276)	Moins de 10 événements	Aucun	NA
St-Joseph (343)	Aucun	Aucun	NA
Saint-Louis-de-Gonzague (237)	Aucun	De 10 à 19 événements	NA
Saint-Nicéphore (442)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	NA
St-Pie X (183)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
St-Pierre (272)	Aucun	Aucun	NA
St-Simon et L'Aquarelle (268)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (204)	Aucun	Aucun	NA
Jésus-Adolescent (240)	Aucun	Aucun	NA
Des Horizons (95)	Aucun	Aucun	NA
St-Eugène (98)	Aucun	Aucun	NA

3. Résultats

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire (suite)

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

ÉCHELLE

Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire (nombre d'élèves)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
St-Bonaventure (132)	Aucun	Moins de 10 événements	1 plainte
L'Avenir (111)	Aucun	Moins de 10 événements	NA
De la Marconi (397)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
Cyrille-Brassard (406)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
Roméo-Salois (233)	Aucun	De 10 à 19 événements	1 plainte
Du Sentier (294)	Aucun	Moins de 10 événements	NA
Carrousel (112)	Aucun	Aucun	NA
Aux Quatre-Vents (594)	De 20 à 39 événements	40 événements déclarés ou plus	NA
À l'Orée-des-Bois (536)	Moins de 10 événements	40 événements déclarés ou plus	NA
Notre-Dame de Durham-Sud (96)	Aucun	Aucun	NA
Sainte-Jeanne-D'Arc (68)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
Saint-Jean (236)	Moins de 10 événements	Aucun	NA
École secondaire Jean Rimbault (1316)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	NA
École secondaire Jeanne-Mance (1049)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	NA
École secondaire Marie-Rivier (1651)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	1 plainte
École secondaire La Poudrière (1496)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	NA

3. Résultats

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Signaler, de manière distincte pour chacun des établissements du CSS, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, la nature des interventions qui ont été faites et la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Établissement scolaire	Nature des plaintes	Nature des suivis réalisés	Nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.
Bruyère et Saint-Charles (517)	- Plaintes d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Sanctions- Ateliers de sensibilisation- Rencontre avec un professionnel	Aucune
Christ-Roi (141)	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes d'intimidation- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Ateliers de sensibilisation- Rencontre avec un professionnel	Aucune
Duvernay (162)	- Plainte d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Ateliers de sensibilisation- Rencontre avec un professionnel	Aucune
Frédéric Tétreault et Immaculée-Conception (349)	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes d'intimidation- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Rencontre avec un professionnel	Aucune
Saint-Félix-de-Kingsey (99)	- Plaintes d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Rencontre avec un professionnel- Atelier sur les habiletés sociales	Aucune
Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire (484)	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes d'intimidation- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Rencontre avec un professionnel- Sanctions	Aucune
Saint-Étienne (276)	- Plaintes d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Rencontre avec un professionnel	Aucune
Saint-Louis-de-Gonzague (237)	- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre avec les parents- Suspension à l'interne- Rencontres avec des intervenants- Suivi auprès de la DPJ- Intervention policière	Aucune
Saint-Nicéphore (442)	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes d'intimidation- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Communication ou rencontre avec les parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Protocole individuel- Ateliers de sensibilisation- Sanctions	Aucune
St-Pie X (183)	- Plaintes d'intimidation	<ul style="list-style-type: none">- Communication aux parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Sanctions- Ateliers de sensibilisation- Accompagnement par l'équipe rôle-conseil- Intervention policière	Aucune
St-Simon et L'Aquarelle (268)	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes d'intimidation- Plaintes de violence	<ul style="list-style-type: none">- Communication aux parents- Soutien à la victime et à l'agresseur- Rencontre avec un professionnel- Sanctions- Ateliers de sensibilisation	Aucune

3. Résultats

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire (suite)

Signaler, de manière distincte pour chacun des établissements du CSS, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, la nature des interventions qui ont été faites et la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Établissement scolaire	Nature des plaintes	Nature des suivis réalisés	Nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.
St-Bonaventure (132)	- Plainte de violence	- Communication avec les parents - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel	1 plainte
L'Avenir (111)	- Plainte de violence	- Communication avec les parents - Sanction - Protocole individualisé - Rencontre avec un professionnel - Intervention policière	Aucune
De la Marconi (397)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication aux parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontre avec un professionnel - Sanctions - Gestes de réparation	Aucune
Cyrille-Brassard (339)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontre avec un professionnel - Ateliers de sensibilisation	Aucune
Roméo-Salois (233)	- Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	1 plainte
Du Sentier (294)	- Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Sanctions - Rencontres avec un professionnels - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	Aucune
Aux Quatre-Vents (594)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	Aucune
À l'Orée-des-Bois (536)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Rencontres avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Rencontres avec un professionnel - Protocole individualisé - Ateliers de sensibilisation	Aucune
Sainte-Jeanne-D'Arc (68)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Direction de la protection de la jeunesse - Rencontres avec un professionnel	Aucune
Saint-Jean (236)	- Plaintes d'intimidation	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Rencontres avec un professionnel	Aucune

3. Résultats

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire (suite)

Signaler, de manière distincte pour chacun des établissements du CSS, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'établissement d'enseignement en application de l'article 96.12, la nature des interventions qui ont été faites et la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Établissement scolaire	Nature des plaintes	Nature des suivis réalisés	Nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.
École secondaire Jean Rimbault (1316)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Soutien à la victime - Sanction	Aucune
École secondaire Jeanne-Mance (1049)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Rencontre avec l'élève - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Soutien à la victime - Sanction	Aucune
École secondaire Marie-Rivier (1651)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Rencontre avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Sanctions - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la Protection de la Jeunesse - Rencontres avec un professionnel	1 plainte
École secondaire La Poudrière (1496)	- Plaintes d'intimidation - Plaintes de violence	- Communication avec les parents - Soutien à la victime et à l'agresseur - Policier intervenant en milieu scolaire - Direction de la protection de la jeunesse - Sanction	Aucune



3. Résultats

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Une plainte est désignée comme étant toute insatisfaction exprimée verbalement ou par écrit par un plaignant à l'égard d'un service qu'il a reçu ou aurait dû recevoir du centre de services scolaire. Un parent ou un élève majeur a le droit d'exprimer ses commentaires ou de porter plainte. Un formulaire est disponible sur le site Web du Centre de services scolaire des Chênes.

La protectrice de l'élève est une personne nommée par le conseil des commissaires qui intervient lorsqu'un plaignant est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen.

À la demande du plaignant, le responsable du traitement des plaintes, le secrétaire général, lui prête assistance pour la formulation de sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant.

ÉTAPE 1

Auprès du membre du personnel concerné... La personne insatisfaite d'une décision ou d'un service doit d'abord exprimer son insatisfaction auprès de l'intervenant (auteur de la décision) de l'établissement ou du service concerné, afin de résoudre la situation problématique avec ce dernier. Il est conseillé, au préalable, de recueillir toute l'information, afin de bien comprendre la situation et d'être en mesure de l'exprimer.

ÉTAPE 2

Auprès de la direction de l'établissement ou du service concerné... Si la première démarche est jugée infructueuse ou inappropriée (en raison de la nature de l'insatisfaction), le plaignant est invité à s'adresser à la direction de l'établissement ou du service (responsable de l'intervenant). RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE Tel que prévu par les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la demande de révision d'une décision permet aux parents d'un élève (s'il est mineur), qui se croit lésé dans ses droits par une décision rendue par un titulaire d'une fonction à la Commission scolaire des Chênes, d'en appeler de la décision le concernant. Ce recours est administratif et n'a pas de caractère judiciaire. Avant de formuler une demande de révision de décision concernant un élève, le plaignant doit effectuer les démarches préalables prévues aux étapes 1, 2 et 3.

ÉTAPE 3

Auprès du responsable du traitement des plaintes... Si les démarches précédentes ne permettent pas de régler la situation à la satisfaction du plaignant, la direction de l'établissement ou du service concerné réfère le plaignant au responsable du traitement des plaintes, en l'occurrence, le secrétaire général de la commission scolaire. Ce dernier s'assure que les démarches initiales prévues aux étapes 1 et 2 ont été faites et s'assure de la recevabilité de la plainte. Le responsable du traitement des

plaintes transmet le dossier à la direction générale adjointe ou aux instances concernées, afin d'assurer un suivi de la plainte dans les meilleurs délais.

ÉTAPE 4

Auprès de la protectrice de l'élève OU par la voie du processus de révision d'une décision... Si le plaignant est toujours insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen, il peut s'adresser à la protectrice de l'élève. Si l'intervention de la protectrice de l'élève est demandée, cette dernière s'assure que les résultats des étapes précédentes (1, 2 et 3) se sont avérés insatisfaisants ou inappropriés. Durant l'analyse du dossier, la protectrice de l'élève peut rejeter ou refuser une plainte ou cesser l'examen de celle-ci. Dans les 30 jours de la demande du plaignant ou de l'intervention de la protectrice de l'élève, cette dernière donne, par écrit, au conseil des commissaires, son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'elle juge appropriés. Le conseil des commissaires informe, en dernier lieu, par écrit, le plaignant de la décision finale.

Note : La protectrice de l'élève peut intervenir à toutes les étapes d'examen d'une plainte lorsqu'elle estime que son intervention est nécessaire, afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice.

Procédure

La demande de révision de décision doit être transmise, par écrit, au secrétaire général du centre de services scolaire et exposer brièvement les motifs sur lesquels elle s'appuie. La demande de révision est, par la suite, acheminée au comité d'étude chargé de son examen, lequel siège à huis clos et de façon confidentielle. Les observations et recommandations du comité d'étude sont ensuite présentées au conseil des commissaires, qui rend alors une décision finale.

Note : le secrétaire général accompagne le plaignant tout au long de sa demande de révision.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Le centre de services scolaire poursuit deux grands objectifs lors de l'élaboration du budget : Donner au centre de services scolaire, à ses services, ainsi qu'aux comités les ressources nécessaires leur permettant de répondre aux exigences des mandats qui leur sont confiés et leur permettant de soutenir les établissements. Donner aux établissements la possibilité d'ajuster les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Le processus budgétaire et la détermination des besoins doivent être faits avec équité et transparence, en gestion collaborative en tenant compte de la subsidiarité, de l'imputabilité et de la responsabilité des différents acteurs. L'équilibre budgétaire doit être garanti à priori. La détermination des besoins se fait en conformité avec les éléments identifiés lors des priorités budgétaires au plan d'engagement vers la réussite tel qu'inscrits au plan d'action de l'année, et cela, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au centre de services scolaire. Elle tient compte des mandats confiés par la Loi sur l'instruction publique définissant le rôle des différents intervenants et intervenantes du centre de services scolaire. Les principes poursuivis par le centre de services scolaire visent à mettre en place une structure adéquate permettant d'actualiser ces rôles.

Les principaux rôles sont :

- Un rôle de gouvernance Le conseil d'administration est le plus haut dirigeant du centre de services scolaire. À ce titre, il adopte le budget et en assure le suivi.
- Un rôle d'employeur : Le centre de services scolaire doit avoir les ressources financières suffisantes pour exercer son rôle d'employeur et honorer le paiement de son personnel ainsi que les contributions de l'employeur.
- Un rôle corporatif Le centre de services scolaire doit conserver les sommes nécessaires pour le fonctionnement des unités centrales et les dépenses de nature corporative.
- Un rôle de propriétaire des immeubles Le centre de services scolaire doit s'assurer de la conservation de ses biens meubles et immeubles.

La détermination des besoins doit prendre en compte les comités prévus par la loi :

- Le conseil d'administration
- Le comité consultatif de gestion
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- Le comité consultatif du transport
- Le comité de parents
- Le comité de répartition des ressources
- Les conseils d'établissement.

Les éléments comportant des risques financiers pour les établissements sont considérés. La détermination des besoins du centre de services scolaire prend en compte les dépenses communes centralisées convenues. Le centre de services scolaire doit être en mesure d'assumer le déficit de l'année précédente, si tel est le cas, à moins d'une autorisation de la part du ministre permettant de ne pas résorber en entier le déficit accumulé.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les responsables budgétaires doivent viser l'affectation des crédits annuels qui leur sont alloués dans le but d'assurer la plus grande qualité de services possible ainsi que l'équilibre budgétaire. L'unité administrative est imputable de sa gestion en regard de l'application des règles budgétaires du MÉQ et de l'encadrement lié à la politique budgétaire du centre de services scolaire. Elle tient compte de la transférabilité des ressources financières et humaines ainsi que de la responsabilité des établissements, à l'exception de certaines allocations ciblées ou spécifiques. Les besoins exprimés par les établissements sont pris en compte dans le contexte des règles d'équité, des inégalités sociales et économiques et la présence de clientèles particulières. Les critères retenus pour distribuer les ressources humaines et financières doivent être objectifs et mesurables. La distribution des ressources entre les établissements est faite selon la nature du travail du personnel concerné. Il s'agit de grandes tendances et l'application réelle milieu par milieu peut différer. Le centre de services scolaire soutient les petites écoles ayant moins d'élèves afin d'offrir la marge nécessaire pour supporter l'ensemble des activités d'un établissement. Les critères de répartition des budgets des établissements d'enseignement et services sont révisés annuellement et contenus dans un cahier intitulé « Critères de répartition des ressources financières ». Ce document est adopté annuellement par le conseil d'administration.

4. Utilisation des ressources

4.2 Ressources financières

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEQ	197 539 429 \$
Subvention d'investissement.....	21 149 523 \$
Autres subventions et contributions	1 088 415 \$
Taxe scolaire	10 822 862 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 864 313 \$
Ventes de biens et services	14 598 606 \$
Revenus divers.....	2 960 608 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée.....	21 684 074 \$
Total des revenus.....	271 707 830 \$

CHARGES PAR ACTIVITÉ

Activités d'enseignement et de formation	105 842 292 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation.....	54 600 604 \$
Services d'appoint.....	23 146 176 \$
Activités administratives.....	7 314 702 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles.....	25 037 211 \$
Activités connexes.....	22 244 802 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	762 171 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles.....	(900)\$
Total des charges.....	238 947 058 \$

CHARGES PAR NATURE

Rémunération	171 880 641 \$
Fournitures et matériel	8 520 506 \$
Services, honoraires et contrats	30 906 406 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables.....	12 337 525 \$
Autres.....	15 302 880 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(900) \$
Total des charges.....	238 947 058 \$

LE SURPLUS

Excédent accumulé au 1 ^{er} juillet 2022.....	22 559 795 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs.....	(29 708 865) \$
Excédent de l'exercice	32 760 772 \$
Excédent accumulé au 30 juin 2023	25 611 702 \$

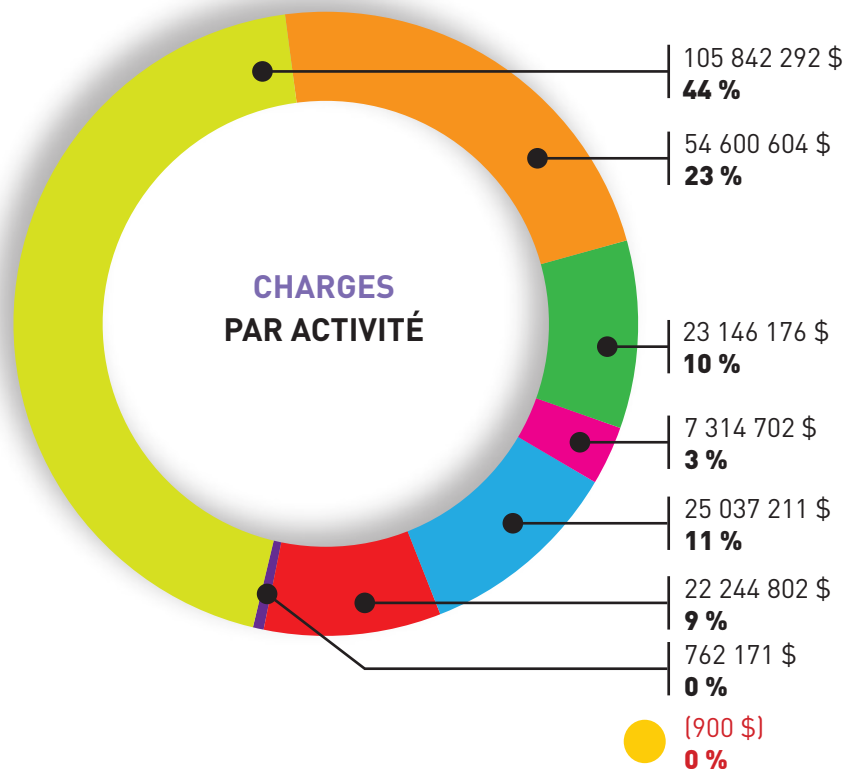
ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(317 308 547) \$
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire.....	377 781 818 \$
Passif financier financé par le MEQ ou un autre partenaire.....	376 853 117 \$
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles.....	328 324 232 \$
Actifs financiers nets exempts d'un financement du MEQ ou d'autre partenaire.....	10 086 984 \$

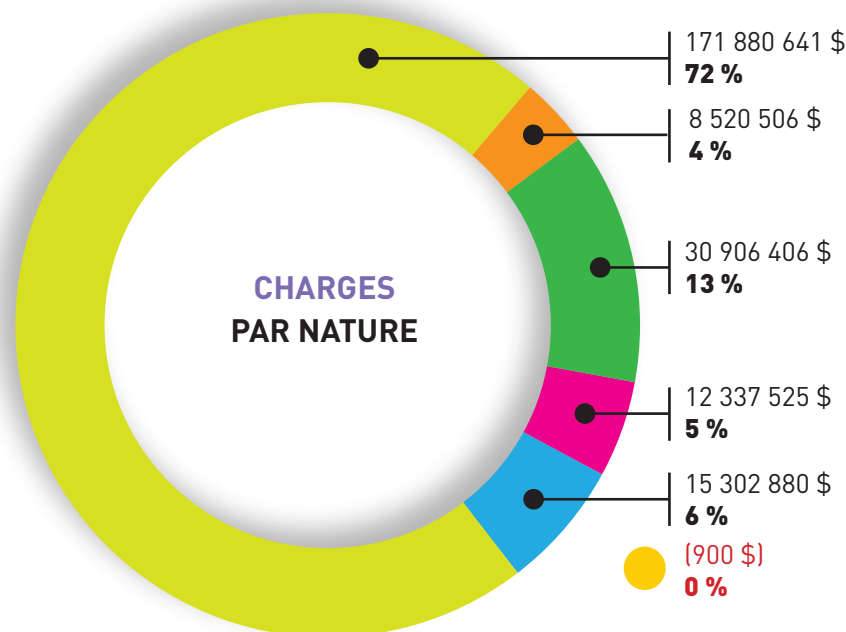
4. Utilisation des ressources

4.2 Ressources financières (suite)

- Activités d'enseignement et de formation
- Activités de soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux
- Pertes (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles



- Rémunération
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
- Autres
- Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles



4. Utilisation des ressources

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

LE PERSONNEL RÉGULIER*

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	
Personnel enseignant (préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	839	847	880	898	965	Enseignant
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	117	137	139	142	141	PNE
Personnel de soutien (soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	663	699	712	677	698	Soutien
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	75	78	84	85	93	Gestionnaire
Total	1694	1761	1815	1802	1897	

LE PERSONNEL OCCASIONNEL*

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	
Personnel enseignant (préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	439	438	506	526	463	Enseignant
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	24	26	21	20	23	PNE
Personnel de soutien (soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	303	310	348	458	546	Soutien
Gestionnaires (Directions d'établissements, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	4	4	4	3	6	Gestionnaire
Total	770	778	879	1007	1038	

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
GRAND TOTAL	2464	2539	2694	2809	2935

4. Utilisation des ressources

4.3 Gestion et contrôle des effectifs (suite)

Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chênes est responsable de l'ensemble des programmes et des activités relatives à la dotation, à l'évaluation, aux relations de travail, à la rémunération, à la classification et aux avantages sociaux, à la santé et à la sécurité au travail et au développement organisationnel.

Lors de l'année scolaire 2022-2023, de nombreux projets et activités liés au recrutement de personnel et l'insertion et l'accompagnement du personnel ont été menés de front par le personnel du Service des ressources humaines. En cette période de pénurie de personnel, ces actions ont permis l'embauche et la rétention de plusieurs centaines de nouveaux membres du personnel. De premiers gestes ont également été mis de l'avant en matière de recrutement à l'international, un incontournable des prochaines années.

Parmi les autres actions, notons le renouvellement du contrat du programme d'aide au personnel, la mise en place d'un cadre de référence en matière de télétravail ainsi que la gestion des nouvelles dispositions du régime intérimaire de la CNESST.

Personnel du centre de services scolaire en 2022-2023

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, chaque centre de services scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues en matière de dénombrement des effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emplois.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le Centre de services scolaire doit faire état de ses effectifs par catégorie d'emplois dans le rapport annuel.

Ainsi, pour la période susmentionnée, la cible établie est de 3 079 504,08 heures rémunérées.

AVRIL 2022 À MARS 2023

Catégorie d'emploi	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée	Écart % de la cible visée
Personnel d'encadrement	163 076,75	105	
Personnel professionnel	259 816,25	194	
Personnel enseignant	1 616 545,63	2 001	
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 135 864,61	1 835	
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	107 997,53	146	
Total	3 283 300,77	4 281	6,5 %

Le niveau d'effectif du Centre de services scolaire des Chênes pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 dépasse la cible visée d'environ 6,5 %, notamment en raison d'une hausse de la clientèle et de l'ajout de mesures ciblées visant l'embauche de nouveau personnel et du statu quo de la cible par rapport à l'année précédente.

4. Utilisation des ressources

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Contrats conclus avec les personnes morales	Contrats conclus avec les personnes physiques	Total
Le nombre de contrats	32	2	34
La valeur de contrats	4 503 669,45 \$	57 000 \$	4 560 669,45 \$

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Projets d'investissement

Nouvelle école des 2 Rivières

La construction de la nouvelle école à Saint-Lucien, nommée l'école des 2 Rivières, est achevée. Les travaux ont débuté à l'été 2021 à la suite de la démolition de l'ancienne école. La rentrée dans la nouvelle école a été effectuée à la relâche scolaire 2023. Les travaux en génie civil (stationnement, débarcadère et cours d'école) se sont terminés à l'été 2023.



ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX RIVIÈRES

Nouvelle école secondaire E

La construction de l'école s'est poursuivie tout au long de l'année scolaire 2022-2023. L'automne 2023 a été l'occasion pour finaliser les toitures et pour isoler et étancher les murs extérieurs avant l'arrivée de la neige. La pose des fenêtres et du

mur rideau de l'atrium ainsi que l'application de la membrane d'étanchéité et l'isolation des murs ont été les éléments importants en architecture à l'automne. La finition des murs a repris au printemps et 80 % du revêtement extérieur (brique et aluminium de finition) étaient réalisés en juin de cette année.



ÉCOLE SECONDAIRE E EN TRAVAUX

À l'intérieur, tous les murs de l'école en blocs de béton ainsi que les cloisons de gypse (incluant plâtre et peinture) ont été réalisés au cours de l'hiver et du printemps pour l'ensemble des secteurs du 2^e et 3^e étage ainsi qu'une grande partie du rez-de-chaussée. Le gymnase a été fermé ce printemps pour permettre la coulée de la dalle en deux sections étant donnée sa grande superficie. La peinture a été appliquée sur plus de 90 % des murs au cours de l'hiver et du printemps (une dernière couche sera requise à l'hiver 2024). La pose de la céramique dans tous les blocs sanitaires sur les deux niveaux supérieurs a été faite au début du printemps et se poursuit maintenant au rez-de-chaussée. La plomberie, l'électricité et les conduits de ventilation se poursuivent en continu depuis le début du chantier, mais environ 75 % étaient complétés en juin dernier dans le secteur des classes au 2^e et 3^e étage. La trame des plafonds suspendus a débuté à la fin de l'année scolaire et se finalisera seulement en décembre 2023.

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

La remise des lieux est projetée à la fin avril 2024 et la rentrée scolaire est toujours prévue en septembre 2024.

École Chabanel

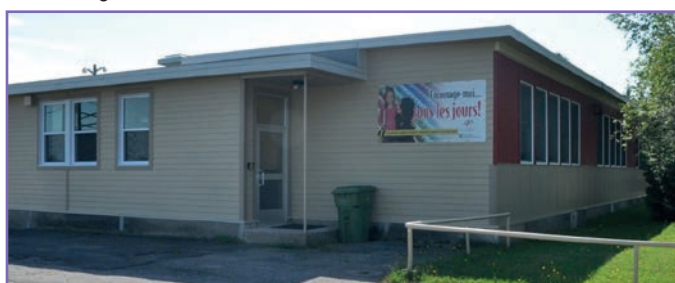
Le Centre de services scolaire des Chênes a repris possession de l'école Chabanel qui a été sous la garde de la Commission scolaire Eastern Township pendant plusieurs années. À la suite de la prise de possession en mars 2023, des travaux importants au niveau de la finition intérieure, de l'électricité, de l'immo-tique ont été entrepris. L'école a été livrée pour la rentrée scolaire 2023-2024, permettant d'y accueillir plus de huit classes.



ÉCOLE PRIMAIRE CHABANEL

Nouvelle école primaire à Lefebvre

Pour la Municipalité de Lefebvre, nous avons eu l'autorisation pour la démolition et la reconstruction de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc au coût de 17 millions. L'appel d'offres pour la construction a été réalisé à l'été 2023. L'entrepreneur étant sélectionné, les travaux devraient débuter à l'automne 2023. Le centre de services scolaire vise une rentrée scolaire dans la nouvelle école primaire en décembre 2024. Pendant les travaux, la clientèle a été relocalisée à l'école de Saint-Jean-de-Wickham, où des travaux mineurs de réaménagement ont été effectués.



ÉCOLE SAINTE-JEANNE-D'ARC (LEFEBVRE)
QUI SERA EN DÉMOLITION PROCHAINEMENT

Nouvelles demandes (PQI 23-33)

Pour la prochaine édition du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033, le Centre de services scolaire des Chênes a fait 6 demandes d'ajouts d'espaces.

La première demande consiste à l'ajout d'une nouvelle école primaire à Drummondville, d'une capacité de 24 classes. Cette dernière a d'ailleurs reçu le financement nécessaire afin d'effectuer des analyses préliminaires et des plans et devis préliminaires afin de préciser les enjeux et les coûts projetés. Le rapport d'avancement de 10 % a été remis au Ministère. Un enjeu au niveau du zonage du terrain freine l'avancement du projet. Des démarches conjointes avec la Ville de Drummondville et la MRC Drummond sont en cours.

La deuxième demande consiste à l'acquisition de l'école Chabanel, d'une capacité théorique de 11 classes. Cette dernière demande a été autorisée et les travaux entrepris et finalisés pendant l'année 2023.

Le Centre de services scolaire des Chênes ajoute aussi deux projets d'agrandissement pour le secteur de Drummondville, soit :

- la démolition partielle et l'agrandissement de l'école Saint-Nicéphore
- l'agrandissement de l'école de l'Orée des Bois.

Cette dernière a reçu l'autorisation afin de débiter des études préliminaires, à l'instar de l'école primaire F.

Pour le secteur hors Drummondville, le centre de services scolaire réitère aussi l'ajout d'une nouvelle école primaire dans la Municipalité de Saint Cyrille-de-Wendover et l'agrandissement de l'école primaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Cette dernière demande a reçu l'autorisation afin de débiter les études préliminaires.

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

Projets de maintien des bâtiments

- Plus d'une quinzaine de projets totalisant près de 16 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles du Centre de services scolaire des Chênes dans le cadre de la mesure « Maintien des actifs immobiliers ». Entre autres, les interventions portaient sur des composantes en architecture, en génie civil, en mécanique et en électricité.

2021-2022	2022-2023		
(Année précédente)	(Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0 \$	12 164 384,00 \$	16 345 904,00 \$	0 \$

En architecture, les plus récents travaux ont permis la réfection de revêtements extérieurs avec des matériaux soigneusement choisis pour leur durabilité et leur efficacité thermique. Des recouvrements de plancher d'écoles primaires ont aussi été remplacés.

En génie civil, des stationnements et des cours d'école ont été complètement refaits et repensés pour en réduire les îlots de chaleur et régulariser les problèmes liés à la rétention d'eau.

En mécanique, des chaufferies ont été modernisées, notamment la dernière au mazout qui a été converti à l'électricité. En électricité, des luminaires de plusieurs écoles ont été remplacés par de l'éclairage à la D.E.L., favorisant ainsi un éclairage plus performant et écoénergétique.

- Pour la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » de l'exercice, le Service des ressources matérielles a réalisé des travaux près de 2 051 000 \$ répartis en 100 projets.

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

Projets d'entretien

Le ministère de l'Éducation, dans les règles budgétaires 2022-2023, a poursuivi l'attribution d'une mesure relativement à l'entretien des bâtiments. Dans cette mesure, les travaux admissibles consistent principalement au remplacement du scellant des fenêtres, à la réparation de mortier de briques (joints lézardés), la peinture, le nettoyage des conduits de ventilation ainsi que le remplacement des tuiles de plafond brisées ou souillées.

Le Centre de services scolaire des Chênes a investi plus de 670 000 \$ dans l'ensemble des écoles.

Embellissement des cours d'école

- Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école – année scolaire 2019-2020 », le centre de services scolaire a reçu une aide financière pour la réalisation des projets des écoles Le Relais, Saint-Pierre et Christ-Roi. Les projets de l'école Le Relais et Christ-Roi sont complétés. Le projet de l'école Saint-Pierre est entamé.
- Dans le cadre de la sous-mesure « Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement – année scolaire 2020-2021 », le Centre de services scolaire des Chênes a reçu une aide financière pour bonifier des aménagements. Une dizaine d'écoles avaient été sélectionnées. Tous les projets ont été complétés.
- Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école – année scolaire 2020-2021 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de sept projets pour les écoles suivantes : Bruyère, Saint-Charles, Saint-Majorique, Saint-Joseph, Du Sentier, Aux Quatre-Vents et À l'Orée-des-Bois. Tous les projets sont complétés.
- Dans le cadre de la mesure régulière « Embellissement des cours d'école – année scolaire 2021-2022 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de 12 projets pour les écoles suivantes : Saint-Jean, Roméo-Salois, Des Deux Rivières, De la Marconi, Saint-Nicéphore, Saint-Pie X, Jean-Raimbault, Mayrand, Jeanne-Mance, Immaculée-Conception, Bruyère et Marie-Rivier.

Les projets suivants ont été complétés ou partiellement complétés au cours de l'année, soit: Immaculée-Conception, Des Deux Rivières, Pavillon Mayrand et Bruyère, Saint-Nicéphore, Saint-Pie-X, De la Marconi, Roméo-Salois et Jeanne-Mance. Les projets suivants sont encore à réaliser : Saint-Jean-de-Wickham, Jean-Raimbault et Marie-Rivier.

- Dans le cadre de la mesure régulière « Amélioration des cours d'école - année scolaire 2022-2023 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de cinq projets pour les écoles suivantes : Duvernay, Saint-Guillaume, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Pie-X et Saint-Eugène. Le projet de l'école Saint-Pie-X a débuté.



4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

Incendie Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

- Le 3 avril 2023, un incendie a éclaté au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, au niveau du local de soudure. Principalement, c'est le local d'entreposage des cylindres de gaz et le magasin qui ont été le plus touchés par les flammes. Cependant, la fumée s'est répandue à l'ensemble du bâtiment et les locaux au sous-sol ont été touchés par l'eau des gicleurs et l'arrosage des pompiers. À la suite de l'incendie, des travaux de nettoyage et de décontamination ont été entrepris. L'ensemble du centre a dû être nettoyé et fumigé. Des plans et devis pour la reconstruction du secteur sont en cours. La reconstruction permanente du secteur plus lourdement touché est prévue pour l'été 2024.



SECTEUR TOUCHÉ PAR L'INCENDIE AU CFP

Gestion contractuelle

Comme demandé par la loi sur le contrôle des effectifs, un organisme public doit faire état d'inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminée par le Conseil du trésor dans son rapport annuel.

Santé et sécurité

- Durant la pandémie de la COVID-19, le Service des ressources matérielles supporte toujours les établissements scolaires et s'assure d'approvisionner ces derniers tant au niveau des équipements de protections individuels (EPI), qu'au niveau des produits de désinfection et des tests rapides.
- Notre service a aussi procédé au suivi de la qualité d'air en suivant le plan d'action issu de la matrice de priorisation en qualité d'air. Cette matrice permet de suivre, de prioriser et de maintenir l'état des systèmes de ventilation afin de s'assurer une qualité d'air optimale dans les écoles. Du nettoyage de ventilation et du balancement ont été réalisés dans plusieurs écoles.
- Conformément aux directives du ministère de l'Éducation (MEQ), le Service des ressources matérielles, a terminé le déploiement de l'ensemble des sondes de CO₂. Chaque local d'apprentissage est muni d'un lecteur de CO₂. Un monitoring en temps réel est effectué et des suivis sont effectués aux écoles lorsque les normes établies sont dépassées. Des guides sur les actions à déployer afin de maintenir une bonne qualité d'air dans les classes ont été communiqués aux différentes directions d'écoles.

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

Rapport de développement durable 2022-2023

Lors de la réalisation des différents projets en maintien d'actifs immobiliers et d'ajout d'espace, le Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC) mise sur des technologies d'avant-garde afin de réduire son empreinte écologique dans l'exploitation de ses bâtiments. Ainsi, quatre grands principes sont mis de l'avant.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Tout d'abord, le premier principe consiste en la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en privilégiant les énergies propres et renouvelables. Dans les derniers projets de réfection de systèmes de chauffage, le Service des ressources matérielles a été en mesure de réduire l'utilisation du mazout et du gaz naturel réduisant donc l'émission de centaines de tonnes de CO2 annuellement. Dans les nouvelles constructions, seulement l'électricité est utilisée afin de chauffer l'enveloppe des bâtiments.

À partir de 2023, aucun des bâtiments du centre de services scolaire n'utilise le mazout comme source principale de chauffage.

2. Réduction, à la source, du gaspillage d'eau potable

Lors de projets de réfections de blocs sanitaires ou de construction de nouvelles écoles, des équipements à faible débit d'eau et des équipements à détecteurs de mouvement sont spécifiés aux plans. De plus, lors de la réfection des systèmes de refroidissement et de climatisation, l'utilisation de l'eau potable comme refroidissement est désormais retirée.

3. Réduction de la consommation électrique des bâtiments

Étant un grand consommateur d'électricité, le CSSDC opte pour des équipements à grande efficacité énergétique tels que des thermopompes, de l'éclairage au DEL, de la détection de présences pour l'éclairage ainsi que des systèmes de régulation du bâtiment permettant un usage hors pointes de l'électricité. Toutes ces mesures permettent à Hydro-Québec d'avoir une meilleure gestion de leur distribution électrique.

4. Utilisation de matériaux (durabilité, entretien et durée de vie)

Finalement, le dernier principe est l'utilisation de matériaux en fonction de la durabilité, de l'entretien et de la durée de vie. Des choix de conception sont faits lors de la réalisation des projets afin de prévoir un cycle de vie prolongée des équipements. Lors d'une nouvelle construction, l'équipe soutient des choix conceptuels, techniques ainsi que des matériaux basés sur un cycle de vie de 75 ans.

4. Utilisation des ressources

4.5 Ressources matérielles et informationnelles (suite)

4.5.2 Ressources informationnelles

Service des technologies de l'information

L'année scolaire 2022-2023 confirme la tendance d'un accroissement persistant de notre secteur d'activité.

Au cours de cette année, l'ensemble des investissements réalisés par le Service des technologies de l'information (STI) a atteint un nouveau sommet dépassant légèrement les 3 M\$. Ainsi, pour les activités régulières gérées par le STI, 2,6 M\$ ont été investis, notamment pour les postes de travail, l'adaptation scolaire, la réseautique et différents équipements technologiques. Le STI a également été impliqué dans des investissements de l'ordre de 400 000 \$ pour l'acquisition d'équipements technologiques en lien avec les projets de rénovation majeure et de construction des écoles Chabanel, Saint-Lucien et la nouvelle école secondaire E. L'accroissement des investissements augmente les efforts que l'équipe doit déployer pour la préparation et la configuration de tous les équipements qui sont acquis.

Durant l'année, l'équipe s'est affairée à poursuivre un ensemble de projets en lien avec la sécurité de l'information afin de répondre à l'évolution des exigences de ce domaine. La mise en place de ces nouvelles mesures et le suivi de celles-ci demandent un travail additionnel à toute l'équipe. La sécurité de l'information demeure un dossier important et le restera dans les années à venir afin de rehausser nos systèmes et faire face aux menaces qui évoluent.

Du côté de l'équipe dédiée à l'infrastructure, d'importants travaux préparatifs ont été réalisés en lien avec la migration en infonuagique d'une partie considérable de nos systèmes de stockage et de traitement de l'information. Ce chantier se poursuivra au courant des 2 prochaines années. Parallèlement, les travaux

de rehaussement du réseau se sont poursuivis. Cette équipe a grandement été sollicitée pour le soutien technologique des projets de rénovation majeure et de construction des nouvelles écoles.

Dans le secteur du maintien et du développement des logiciels, l'équipe a contribué à la mise en place du nouveau site Web du CSS. Différents outils ont été développés ou améliorés tels : un outil pour l'envoi massif de courriel; un formulaire automatisé pour le choix des vacances; des tableaux Power Bi en lien avec la réussite des élèves et la cogestion du parc d'ordinateurs avec les directions d'école. Nous participons également de plus en plus dans la réalisation de projets de codéveloppement avec d'autres CSS en matière d'utilisation des données à l'aide d'outil d'intelligence artificielle.

Encore une fois, les projets de construction menés par le Service des ressources matérielles continuent d'avoir un impact important sur la feuille de route de l'équipe du Service TI. Notre équipe a complété la configuration et la livraison des ordinateurs, des tablettes numériques, des tableaux et écrans interactifs et des bornes sans fil. Elle a également contribué à concevoir et mettre en place la réseautique de l'école Saint-Lucien qui a été livrée durant l'année et également l'avancement de l'infrastructure pour l'école Chabanel et l'école secondaire E qui seront livrées ultérieurement.

En conclusion, l'équipe TI est heureuse de contribuer au développement de notre organisation et de relever les défis liés à la croissance du secteur des technologies de l'information.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

Rapport du protecteur de l'élève

Introduction

L'année 2022-2023 a mené à la rédaction d'un seul avis du Protecteur de l'élève. Cet état de fait s'explique entre autres par une prise en charge assidue des dossiers à l'interne.

Portrait de situation

Outre de nombreuses demandes d'information, 19 dossiers m'ont été adressés.

Un de ces dossiers a mené à la rédaction d'un avis et a requis la collaboration de nombreux intervenants à l'interne.

Trois dossiers n'ont pas eu de suite faute par les plaignants de collaborer soit avec les instances de l'interne ou avec moi.

Voici le détail des dossiers :

- 6 dossiers concernaient des situations au primaire :
 - 2 plaintes alléguant intimidation ont été redirigées et réglées par les directions concernées
 - 1 plainte relative aux frais du midi
 - 1 plainte contestant des suspensions à la maison
 - 1 plainte critiquant l'approche éducative des adultes à l'égard d'un élève – le parent a décidé de scolariser à la maison
 - 1 plainte alléguant maltraitance et violence à l'égard d'un élève par les membres du personnel d'une école

- 10 dossiers concernaient une situation au secondaire
 - 3 plaintes portant sur le classement
 - 1 plainte critiquant le délai de traitement pour la mise en place de scolarisation à la maison
 - 1 plainte concernant un accident de sport – la situation a été redirigée auprès de l'instance concernée
 - 1 plainte pour manque de communications de la part de l'école
 - 1 plainte alléguant acharnement par la direction sur un élève
 - 1 plainte portant sur les propos d'un membre du personnel enseignant (assimilé à du dénigrement)
 - 1 plainte contestant la reprise de temps de suspension le midi et après l'école
 - 1 plainte à l'encontre de deux membres du personnel d'une école qui ont fait des dépositions à l'encontre un élève auprès des services policiers (1 plainte a été retenue)
- Aucun dossier concernant le secteur de la formation générale aux adultes

RECOMMANDATIONS PRODUITES DANS L'AVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Recourir aux service-conseil pour X et ses parents;
2. Dispenser à X les services spécialisés que la future direction jugera appropriés pour l'aider à modifier ses comportements;
3. Instaurer dès le début de l'année scolaire un mode de collaboration parents/école cohérent;
4. Recourir aux mesures de retrait à l'école lorsque nécessaire faute de quoi les parents devront impérativement venir chercher leur enfant dans les 30 minutes.

Dominique Paillé LL.B.

Protecteur de l'élève

5. Annexes du rapport annuel

5.2 Bilan du transport scolaire

Transport scolaire

En 2022-2023, le transport scolaire a assuré le transport scolaire à plus de 10 000 élèves sur le territoire de la Centre de services scolaire des Chênes, représentant 325 parcours différents effectués par 157 véhicules qui parcourent plus de 11 000 km quotidiennement. L'augmentation de la clientèle en accueil (francisation) a amené à créer de nouveaux parcours pour l'année scolaire 2022-2023.

Un représentant du service du transport scolaire a participé au colloque de la Commission professionnelle services de transport auprès de l'AQCS réunissant tous les gestionnaires du transport scolaire de la province.

Le transport scolaire du CSS des Chênes a participé conjointement avec la SQ au projet "Cinémomètre vivant", une nouveauté pour la région de Drummondville ayant comme but sensibilisation des automobilistes quant 'aux vitesses dans les zones scolaires.

Près de 995 demandes de transport à une deuxième adresse ou place de courtoisie ont été acceptées.

L'entente de service sur le transport scolaire entre le CSS des Chênes et le Collège Saint-Bernard est arrivée à son échéance au 30 juin 2023.

Le SREJ a offert une formation aux conducteurs sur la gestion de la discipline des enfants à besoins particuliers dans le transport scolaire afin de mieux les outiller.

Une autre formation en ligne sur comment vaincre l'intimidation dans le transport scolaire a été offerte par l'équipe du SAE aux nouveaux conducteurs.



5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

Formation générale aux adultes 2022-2023

Centre FGA Drummond

Gestion du Centre de l'éducation des adultes (éducatifs, pédagogiques, financières et ressources humaines).

Accompagnement du Conseil d'Établissement du Centre Sainte-Thérèse.

Gestion des activités pédagogiques et scolaires au Centre de détention de Drummondville en collaboration avec la direction adjointe et le Service Correctionnel du Canada (SCC).

Intégration d'une nouvelle direction adjointe au Centre FGA.

Intégration d'une nouvelle direction adjointe au Service Correctionnel Drummond.

Début des travaux afin de refaire l'image de la FGA Drummond. Collaboration avec la firme Absolu.

Mise sur pied de 2 nouveaux services pour les élèves en 2023-2024. La FAD (formation à distance) et la formation en ligne.

Francisation Québec :

De nombreuses rencontres nationales et régionales concernant la venue de la nouvelle entité en francisation appelée Francisation Québec. Mise en œuvre de ce nouveau service le 1er juin 2023.

SARCA

Renouveau de l'image du SARCA (Service d'Accueil et Référence, de Conseil et d'Accompagnement) et nouvelle appellation des services : SARCA Drummond.

Fin des travaux pour le nouveau site SARCA à l'adresse : Sarca-drummond.ca.

Début des travaux sur la création de capsules vidéo qui seront disponibles sur le site. Ces capsules sont reliées à la promotion des services. Travail réalisé avec la firme Synoptic.

Projet immobilisation

Début des travaux afin de présenter de nouveaux plans concernant un renouveau de la salle de travail des enseignants en fonction d'une nouvelle approche basée sur les espaces collaboratifs. Travaux en collaboration avec les services de ressources matérielles.

De nouveaux plans sont aussi réalisés concernant une future salle de correction pour le personnel enseignant

Normes et modalités

Mise à jour du guide des normes et modalités reliées à la sanction des programmes de l'éducation des adultes.

Élaboration d'un nouvel outil d'information sur les normes et modalités : Le Saviez-vous que :

Élaboration de mise en situation concernant la création de capsules d'information sur les normes et modalités destinées au personnel enseignant.

Implications

Implication au comité national BIM (Banque d'instruments de mesure en évaluation), au comité de consultation de la FCSSQ (Fédération des Centres de services scolaires du Québec) au niveau du secteur FGA, comité régional en FGA, comité des gestionnaires des services éducatifs dans les pénitenciers fédéraux, COP FGA régional 04-17. Fin juin 2023, le MEQ a mis fin au comité de la FCSSQ, le remplaçant par une nouvelle entité de la TREAQ et de la FCSSQ.

CSS des chênes

Implication au comité des ressources, au comité sur la persévérance, Cop FGA avec la direction générale, comité sur les ressources informatiques, comité consultatif de gestion.

En collaboration avec la direction générale, planification avec l'équipe de l'approche collaborative en prévision des travaux sur les rencontres collaboratives à effectuer lors de l'année scolaire 2023-2024.

Collaboration avec les Services du CSS des Chênes.

5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Bilan de la formation professionnelle 2022-2023

En 2022/2023, nous avons continué nos actions pour favoriser l'adaptation de nos programmes en alternance travail-études. Depuis quelques années, le DEP usinage, soudage, électromécanique et cuisine sont offerts dans un modèle avec des stages en entreprises variant entre 20 % à 40 % des heures du programme en entreprise.

- Avec le programme de formations de courte durée (COUD) du Conseil des partenaires du marché du travail et la collaboration de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (cuisine) et du Comité paritaire de l'automobile de la Mauricie, **nous avons travaillé à l'adaptation du programme de cuisine et de mécanique automobile pour atteindre 40 % des heures du programme en stage dans les entreprises.** En juin, nous avons organisé le maillage des élèves avec les entreprises partenaires soient 22 restaurateurs et 22 garages de la région 17 en grande majorité. Ces 2 cohortes débutent en août 2022.
- Également, nous avons été approchés par Cascades pour organiser **une cohorte exclusive du DEP en équipements de production pour de futurs employés dans leur entreprise dans un modèle en stage accru.** Tous les élèves seront rémunérés par l'entreprise durant toute la formation. C'est une première pour eux et pour nous. La cohorte démarrera en octobre 2023.

Un projet de promotion et de valorisation du métier de machiniste auprès des femmes a été rendu possible par le programme Évolution-Compétences (volet Partenariat pour la formation et l'innovation). Dans la première phase de ce projet, il a été conçu des vidéos pour faire connaître ce métier et faire tomber certains tabous. Dans les prochaines actions prévues, il y a entre autres la conception d'outils numériques pour favoriser le maintien des femmes dans leur formation.

Nous poursuivons les actions pour les approches collaboratives avec les différents départements.

En avril 2023, un sérieux incendie a eu lieu au CFP Paul-Rousseau. Plusieurs formations ont été interrompues quelques semaines ou ont dû être déménagées temporairement dans d'autres locaux. Cela a nécessité beaucoup de temps et d'énergie pour les directions et le personnel du centre et du service des ressources matérielles.



5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Service aux entreprises

L'équipe

De façon régulière, 18 personnes ont fait partie de l'équipe administrative au cours de l'année 2022-2023, avec des pourcentages de tâche et des statuts variables.

Bureau de Drummondville

Vicky Côté	Directrice	100 %
Daniel Deak	Agent de développement	100 %
Pierre Tessier	Agent de développement	10 %
Catherine Houde-Laliberté	Agente de développement	100 %
Étienne Marquis	Agent de développement	100 % (9 mois)
Cindy Bessette	Agente de bureau	100 %
Danye Savard	Secrétaire	100 %
Janik Péland	Secrétaire	100 %
Carolane Mathieu	Secrétaire	100 %

Bureau de Nicolet

Josée Dumas	Agente de développement	80 %
Geneviève Bédard	Secrétaire	20 %

Bureau de Victoriaville

Isabelle Tardif	Agente de développement	80 %
Vincent Blais	Agent de développement	100 %
Stéphanie Élie	Agente de bureau	80 %
Mélissa Côté	Secrétaire	100 %
Stéphane Croteau	Agent de développement	55 %
Yannick Maheu-Girard	Agent de développement	60 %
Patrick Marcoux	Agent de développement	30 %

À cette équipe se joint, une équipe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont plus de 130 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour Le_SAE en 2022-2023.

À noter que l'équipe de Drummondville a débuté l'année 2022-2023 dans de nouveaux locaux, dorénavant situés au 220, boul. Industriel à St-Germain-de-Grantham, où est situé le centre de mécanique de véhicule lourd routier du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.



5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

LA PRÉSENCE DANS LE MILIEU

L'un des objectifs du regroupement est que le SAE et ou les membres de son équipe participent de différentes façons au rayonnement du service aux entreprises et contribuent de près ou de loin au développement de la communauté, des organisations et à la qualification de la main d'œuvre et ce, sur les territoires des trois centres de services scolaires.

RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec

- Membre représentant le milieu de l'enseignement

Comité formation de la ville de Bécancour – filière batterie

- Membre

Démarche régionale de codéveloppement Centre-du-Québec | Projet formation numérique

- Membre du comité pilotage Accompagnement et formations numériques

RÉGION DE DRUMMONDVILLE

Chambre de commerce et industrie de Drummondville

- Membre

Jeune Chambre de commerce Drummond

- Partenaire Concours Élan pour le prix coup de cœur.

Commission de la toponymie et de la reconnaissance civique de la Ville de Drummondville

- Membre citoyen

Assemblée des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC de Drummond

- Secrétaire du comité

Table de travail de l'école nationale des pompiers du Québec

- Membre

RÉGION DE NICOLET ET BÉCANCOUR

Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec

- Membre

Foire agricole de Nicolet

- Membre du comité organisateur

RÉGION D'ARTHABASKA ET ÉRABLE

Chambre de commerce et industrie des Bois-Francs et Érable

- Membre

Association des gens d'affaires de Warwick

- Membre

Comité immigration de L'Érable

- Membre

Club de badminton des Bois-Francs

- Membre fondateur

HORS RÉGION

Formation Québec en réseau | Fédération des centres de services scolaires du Québec

- Présidence du comité de gestion
- Membre du comité santé
- Membre du comité carcéral
- Membre du comité formation de base en entreprise
- Membre du comité mentorat

Consortium de mécanique de machines fixes

- Membre fondateur

Table de travail sur les équipements électriques de l'École nationale des pompiers du Québec

- Membre

5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

LES RÉALISATIONS

Voici quelques-unes de nos réalisations :

La formation sur mesure et autres formations, il s'agit d'entreprises qui sollicitent les services du SAE pour ses travailleurs, que ce soit de la formation, de l'accompagnement, d'évaluation de personnel ou autres, et ce dans leur entreprise ou dans nos ateliers;

Cela représente 122 entreprises | 1485 participants
11316 heures de formation

Les formations à temps partiel dans le cadre du programme Centré sur mes compétences, financé par Services-Québec, où une entreprise peut inscrire un ou des travailleurs. La formation est générique et convient à tous;

Cela représente 41 formations | 313 participants
463 heures de formation

Les formations continues en partenariat avec des comités sectoriels de la main d'œuvre et les comités paritaires pour répondre aux besoins de leurs membres;

Cela représente 15 formations | 132 employés
1575 heures de formation

En tant que service aux entreprises régionalisé, en partenariat avec les trois centres de services scolaires, le_SAE dispense de la formation, de l'accompagnement, du développement de contenu pédagogique et autres pour répondre à des besoins pour des élèves ou des employés;

Cela représente 21 projets | 421 participants
400 heures de formation

Les formations sanctionnées par le ministère de l'Éducation du Québec,

Attestations d'études professionnelles :
17 programmes | 94 élèves | 8575 heures d'enseignement
Compétences à la carte :
33 Compétences | 292 élèves | 780 heures d'enseignement

Au total, c'est plus de 360 projets qui ont été réalisés par le_SAE en cours d'année 2022-2023

QUELQUES-UNS DE NOS PROJETS D'ENVERGURE AEP TRAVAUX AGRICOLES

AEP Travaux agricoles

Avec la venue d'un nouveau programme menant à l'Attestation d'études professionnelles (AEP) en travaux agricoles. Le_SAE, en partenariat avec AGRICarières a développé les contenus pédagogiques sous le format d'alternance travail études, c'est-à-dire l'ensemble des guides d'apprentissages pour les 10 compétences du programme, le guide de l'enseignant et aussi les guides d'accompagnement en milieu de travail. Ce projet permettait aussi d'offrir l'AEP en stage accru en milieu de travail, mais malheureusement le nombre insuffisant d'inscription ne nous a pas permis encore à ce jour de débiter la formation, pour une nouvelle main d'œuvre en agriculture.

Compétences de base

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles (CSMO-AUTO) retient les services du SAE pour un projet sur les compétences essentielles de base. Premièrement, il s'agissait d'analyser les compétences fondamentales nécessaires à la réussite d'un programme de formation en mécanique de véhicules électriques. À la suite de cette analyse, le_SAE a procédé au développement d'un outil diagnostic adapté afin d'évaluer le niveau de compétence en littératie et numératie, pour mieux cibler les formations de mise à nouveau nécessaires pour la réussite des programmes de mécanique de véhicules électriques. D'ailleurs, le mandat consistait dans un deuxième volet de développer le contenu d'une formation d'une durée de 8 heures en littératie numérique en présentiel. De même que de développer des contenus de 10 formations autoportantes de différents niveaux en littératie et numératie, et ce, adaptées au secteur de l'automobile. Ces formations sont hébergées sur notre plateforme d'apprentissage lesaeenligne.ca.

Compétences VÉ en mécanique de véhicule lourd électrique

Le Conseil provincial des Comités paritaires de l'industrie des services automobiles a fait appel au SAE pour développer des contenus de formation et outils pédagogiques connexes du Programme Compétences VLÉ provincial. Il s'agit d'un projet de plus de 1250 heures pour les niveaux 2, 3, 4 et 5 en mécanique de véhicule lourd routier hybride et ou électrique, incluant les autobus. Le tout a débuté à la fin de l'année scolaire 2022-2023 et sera complété en décembre 2023.

5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Mécanique d'assemblage industriel

Le comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle, a mandaté le_SAE pour adapter et diffuser une formation de 541 heures en mécanique industrielle afin de requalifier des personnes ayant perdu leur emploi, améliorer la production ou la productivité des entreprises et pourvoir des postes vacants ou remplacer des départs à la retraite. Ce projet permettait aux entreprises participantes de recevoir une subvention salariale pour libérer leurs employés afin de leur permettre de suivre cette formation.

Francisation en entreprise

Avec l'arrivée de travailleurs étrangers, les entreprises font appel au service aux entreprises pour permettre à leurs employés de développer leurs compétences en français et ce, avec une aide financière de Services Québec ou via des comités sectoriels de main-d'œuvre. Cela a permis au service aux entreprises d'offrir aux entreprises de la région des formations de courte durée de français pour permettre à leur personnel d'acquérir une connaissance minimale du français au regard des tâches à effectuer liées à leur emploi, cela représente plus de 150 travailleurs et au-delà de 3000 heures de formation pour l'année 2022-2023.

Compétences du futur

Dans le cadre d'un programme de la Commission des partenaires du marché du travail, la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ/FQR) a créé une entente de collaboration avec le_SAE pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « La formation continue vue à travers le prisme du Référentiel des compétences du futur ». Pour ce projet, le_SAE a développé des activités d'apprentissage en lien avec le Référentiel québécois des compétences du futur, qui comporte 10 compétences et ce, pour les 21 secteurs de formation. Le tout étant déposé sur un site web afin de pouvoir rapidement cibler les activités d'apprentissage afin de les inclure dans différentes formations à la fois en formation professionnelle et ou en formation continue.

HoloLens

Le_SAE se démarque par ses formations en réalité augmentée, de ce fait, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle a fait appel à nos services pour adapter et diffuser un programme de formation sur l'utilisation des lunettes de réalité augmentée destiné aux électromécaniciens de la région du Centre-du-Québec, qui travaillent dans le

secteur manufacturier. Dans les faits, cela a permis aux participants de comprendre et d'utiliser des logiciels de réalité virtuelle et les lunettes HoloLens 2 pour obtenir des résultats tangibles dans leur milieu de travail, d'établir le diagnostic d'un problème sur une machine industrielle à distance à l'aide des lunettes et d'une application destinée à cet effet, d'établir une procédure quelconque à l'aide des lunettes et d'une seconde application pour cet usage, puis de faire apparaître l'équipement dessiné à l'échelle désirée afin de visualiser plus facilement les erreurs possibles et coûteuses.

Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes

Dans le cadre d'une mesure financière du ministère de l'Éducation, le_SAE a développé les outils pédagogiques pour dispenser l'AEP en Assistance à la personne en résidence privée pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes en format stage accru. Pour ce faire, l'équipe du SAE a développé 2 parcours d'apprentissage et pour chacun de ceux-ci les guides enseignants et élèves, de même qu'un guide pour les résidences privées pour aînées, le superviseur de stage et pour les agents de développement qui coordonnent ce programme de formation. De même, que la mise à jour du parcours autoportant sur la plateforme d'apprentissage FQRenligne pour les parties plus théoriques, afin de se conformer au nouveau programme d'études. Le tout a été mis à la disposition de l'ensemble des Centres de services scolaires du Québec.

Communication

Le_SAE avait fait une demande de financement dans le cadre d'un appel de projets de la mesure 15192 du ministère de l'Éducation visant à financer la mise en œuvre de projets liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour consolider l'offre de formation à distance, pour notre projet intitulé : Principes de communication pour des équipes de travail efficaces. Étant donné que dans la majorité des programmes d'études professionnelles on retrouve une compétence faisant référence à la communication, nous avons jugés bon de développer une formation autoportante pour diversifiée l'offre pédagogique pour nos enseignants et élèves, mais aussi pour répondre aux besoins des entreprises. Cette formation d'une durée de 4 heures est disponible sur notre plateforme d'apprentissage lesaeenligne.ca.

5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

LE SUIVI DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Revenus et dépenses

Le Centre de services scolaire (CSS) des Chênes est fiduciaire des services aux entreprises régionalisés, toutefois, les revenus et les dépenses reliées aux AEP sont comptabilisés dans chacun des CSS où la formation est dispensée.

Pour l'année 2022-2023, les revenus consolidés s'élèvent à 3 695 136 \$, il s'agit d'une légère hausse par rapport à l'année précédente et du côté des dépenses, elles totalisent 2 996 287 \$ un montant moindre que 2021-2022. Ainsi vous remarquez que le_SAE n'a pas considérablement augmenté ses ventes, mais il a nettement amélioré sa gestion des coûts et sa rentabilité financière.

Cependant il faut ajouter à ces dépenses un montant de 240 755 \$ pour compenser l'impact financier que le_SAE a eu sur le facteur d'ajustement du coût subventionné auprès du CSS des Chênes. Le tir a été corrigé pour éviter cet impact s'échelonnant sur plus de deux années scolaires, donc dès juillet 2024, le_SAE aura un impact positif sur l'ensemble de ses CSS.

Surplus d'exercice

Pour l'année 2022-2023, le surplus d'exercice s'élève à 450 094 \$. Ce montant a été redistribué selon le protocole d'entente du Service aux entreprises régionalisé des Centres de services scolaires des Bois-Francs, des Chênes et de la Riveraine.

Des prévisions pour 2023-2024

Le_SAE souhaite maintenir sa relation de confiance avec ses différents clients et partenaires en répondant à leurs divers besoins, mais aussi en leur proposant des solutions innovantes.

Le_SAE participera à l'élaboration de programmes d'études professionnelles, notamment en mécanique de véhicule lourd routier électrique, mécanique d'assemblage, production d'énergie et ce, avec différents membres de ces écosystèmes distincts.

Le_SAE continuera de se positionner auprès des entreprises de la région avec la technologie de réalité mixte pour accompagner les entreprises dans le transfert des compétences et des savoirs, dans de nouvelles façons de faire en maintenance ou suivis à distance ou pour concevoir et manipuler des plans.

Le_SAE poursuivra son accompagnement auprès des entreprises à prendre le virage dans le développement des compétences par le numérique.

Le_SAE maintiendra ses collaborations régionales et provinciales avec ses partenaires, tels que Formation Québec en réseau de la Fédération des centres de services scolaires du Québec, le ministère de la Santé et de Services sociaux, les comités sectoriels de la main d'œuvre, etc.

Le_SAE souhaite démarrer une AEP en mécanique de vélo avec une bonification – vélo électrique, la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable a reçu le financement pour que nous puissions l'offrir au Centre-du-Québec en alternance travail-études, incluant un remboursement salarial durant toute la durée de la formation. Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt, il s'agira de s'assurer d'avoir le nombre minimal de 10 participants pour mettre le tout de l'avant.
Reconnaissance des acquis et des compétences

Au cours de l'année 2022-2023 le_SAE a pris sous son aile la coordination des activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle pour l'ensemble des 3 Centres de services scolaires. L'équipe du SAE jumelée avec une nouvelle équipe dédiée à la RAC, nous pourrions contribuer à qualifier davantage d'individus dans notre région et ainsi contribuer au rehaussement des compétences.

5. Annexes du rapport annuel

5.3 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Personnel 2022-2023

Anne Rivard	Conseillère	100 % (9 mois)
Lucie Leclair	Conseillère	80 % (4 mois)
Jacinthe Bellefeuille	Agente de bureau	80 % (9 mois)

L'année 2022-2023, fut une année de transition, que ce soit par le rapatriement des données et des dossiers d'élèves, par la poursuite des activités en cours, par l'appropriation des normes et modalités, par l'uniformisation des procédures, par la mise en œuvre d'outils de suivi, par la mise en ligne d'un site web et une présence sur les médias sociaux, etc.

Le tout est maintenant mis en œuvre pour débiter l'année 2023-2024 en force afin de bien servir la population du Centre-du-Québec. À noter, que l'ensemble du territoire est desservi, le personnel se promène à travers les bureaux de Nicolet, Bécancour, Drummondville et Victoriaville et la majorité des programmes offerts en formation professionnelle dans les 3 CSS sont disponibles en RAC.

Les revenus et dépenses concernant la RAC figurent dans les données financières des centres de formation professionnelle, mais dès 2023-2024 la reddition de compte complète sera assumée par le_SAE.

QUELQUES LIENS

<http://lesae.ca/>

<https://lesaeenligne.ca/>

<https://www.rac-cdq.com/>

<https://www.lanouvelle.net/actualites/une-aep-en-mecanique-de-velo-offerte-des-lautomne/>

<https://jcdrummond.ca/finalistes-du-concours-elan/>

<https://www.ccibfe.com/Pantheon/Detail/Finalistes/finalistes-2022-2023>

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

SECTION III CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

- 1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;
- 2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

- 1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;
- 2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

- 1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;
- 2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;
- 3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

CHAPITRE III PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président. Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister. La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;
- 3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

5. Annexes du rapport annuel

5.4 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

